



PÊCHES ET OCÉANS CANADA
RÉGION DES MARITIMES
2014

PLAN RÉGIONAL POUR LES OCÉANS

PLATE-FORME NÉO-ÉCOSSAISE | CÔTE ATLANTIQUE | BAIE DE FUNDY

Contexte et description du programme



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Canada 



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Publié par :

Division de la gestion des océans et des côtes
Direction de la gestion des écosystèmes
Pêches et Océans Canada, région des Maritimes
1, promenade Challenger
C.P. 1006
Institut océanographique de Bedford
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 4A2

1. Plan régional pour les océans – Maritimes : contexte et description du programme

MPO/2014-1927

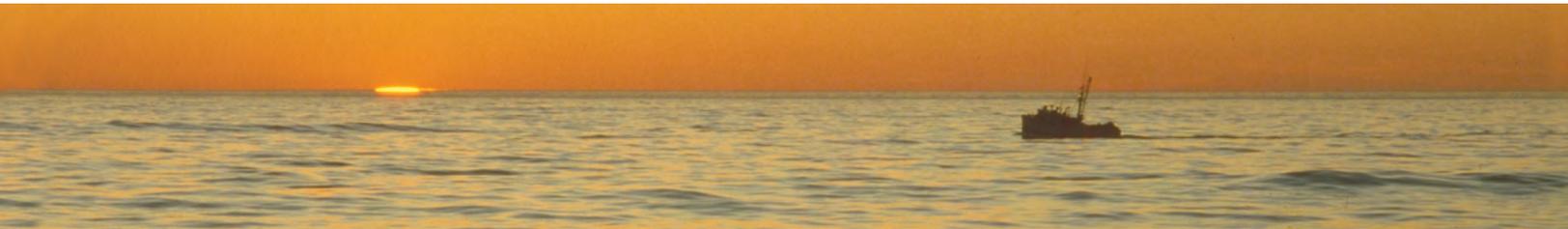
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2014

No cat. Fs104-32/1-2014F-PDF ISBN : 978-0-660-22180-9



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	5
Objectif et vision	5
Buts	7
Cadre législatif et stratégique	8
Principes directeurs	10
Méthode	11
Surveillance et production de rapports	13
APERÇU RÉGIONAL	14
Contexte écologique	14
Contexte socioéconomique	17
Contexte juridictionnel	22
GESTION DES OCÉANS ET DES CÔTES	24
Données spatiales marines et analyse	25
Directives opérationnelles et produits de connaissance	29
Évaluation biorégionale et rapports	29
PLANIFICATION ET GESTION DES ZONES DE PROTECTION MARINES	32
Développement du réseau de zones de protection marines	32
Gestion des zones de protection marines et d'autres zones de conservation	34
COLLABORATION ET MOBILISATION	38
Au niveau ministériel	38
Au niveau intergouvernemental	41
Au niveau des intervenants	43
ANNEXE 1 : DOCUMENTS DU PROGRAMME DE GESTION INTÉGRÉE DES OCÉANS	46



AVANT-PROPOS

Le Plan régional pour les océans décrit l'approche et les mesures que Pêches et Océans Canada (MPO) met en œuvre pour soutenir la gestion des océans et des côtes dans la région des Maritimes. Ce Plan permet au ministère d'exercer ses responsabilités en vertu de la *Loi sur les océans* consistant à diriger et à faciliter des approches intégrées et écosystémiques de la gestion des océans du Canada. Ce Plan représente une évolution par rapport aux précédents efforts en matière de gestion des océans et des côtes au sein de la région des Maritimes, avec notamment l'Initiative de gestion intégrée de l'est de la plate-forme Néo-Écossaise (GIEPNE) qui a été conclue en 2012. L'approche actuelle va au-delà du concept de zone étendue de gestion des océans (ZEGO) appliqué lors des phases précédentes du Programme de gestion intégrée des océans du Ministère : elle se fonde sur des biorégions marines définies à l'échelle nationale. La biorégion de la plate-forme-Néo-Écossaise-baie-de-Fundy correspond à la région des Maritimes de Pêches et Océans Canada et constitue le fondement géographique du Plan.

Le Plan répond à un ensemble de buts généraux pour parvenir à mettre en place des approches écosystémiques et intégrées de la gestion des océans et des côtes :

- Prise de décisions efficace
- Approche écosystémique de la gestion
- Planification et gestion spatiales
- Conservation marine
- Collaboration et mobilisation
- Harmonisation ministérielle

Le Plan est composé de deux documents connexes, un document sur le contexte et la description du programme (le présent document), et un document sur les priorités de mise en œuvre. Le document sur le contexte et la description du programme est divisé en cinq parties. La partie « Introduction » décrit le but, la vision, les objectifs et les principes directeurs du Plan, de même que les activités qui seront menées dans le cadre de celui-ci. La partie « Aperçu et contexte régionaux » présente les contextes écologique, socioéconomique et juridictionnel de la gestion des océans et des côtes. Les parties « Gestion des océans et des côtes » et « Planification et gestion des zones de protection marines » mettent en avant les programmes, capacités et activités clés du Ministère en vertu de la *Loi sur les océans* dans la région des Maritimes. La partie « Collaboration et mobilisation » recense les mécanismes en place pour coordonner les politiques, les programmes et la prise de décisions de gestion liés aux océans au sein du Ministère et avec les partenaires gouvernementaux externes. Les approches utilisées pour faire participer et consulter les intervenants du secteur maritime, ainsi que pour collaborer avec eux, sont également décrites dans cette partie du Plan.



L'annexe « Documents du Programme de gestion intégrée des pêches » fournit une liste des principaux rapports et études du Ministère portant sur la gestion des océans et des côtes dans la région des Maritimes.

La deuxième partie du Plan, qui porte sur les priorités de mise en œuvre (document distinct), définit les principales mesures prises par le Ministère pour atteindre les buts du Plan. Ces priorités de mise en œuvre ont été établies pour des périodes définies (initialement pour 2014-2017) et seront mises à jour afin de répondre aux besoins changeants et de la disponibilité des fonds. Les mesures sont classées selon les quatre domaines prioritaires principaux du Programme régional de gestion intégrée des océans du Ministère :

1) l'élaboration d'un réseau de zones de protection marines; 2) l'établissement, la gestion et la surveillance des zones de protection marines; (3) la préparation environnementale et la planification d'interventions environnementales, et (4) la mise en œuvre de mesures de gestion des océans et des côtes au moyen d'une approche fondée sur les risques.

Le Plan sera révisé tous les trois ans afin de prendre en compte l'évolution des conditions et des priorités. Il inclura également des processus réguliers de suivi et de production de rapports dans le but d'évaluer l'efficacité et la pertinence des efforts, ainsi que de faire connaître ces efforts à l'interne au sein du ministère et aux autres ministères et intervenants externes.



INTRODUCTION

OBJECTIF

Le Plan régional pour les océans décrit l'approche et les mesures que Pêches et Océans Canada (MPO) met en œuvre pour soutenir la gestion des océans et des côtes dans la région des Maritimes. Ce Plan permet au Ministère d'exercer ses responsabilités en vertu de la *Loi sur les océans* consistant à diriger et à faciliter des approches intégrées et écosystémiques de la gestion des océans du Canada. Les mesures ministérielles pour faire progresser les priorités régionales sont décrites tout au long de ce document et sont également présentées sous forme résumée dans le document sur les priorités de mise en œuvre en relation avec les objectifs généraux du Plan.

Ce Plan représente une évolution par rapport aux précédents efforts en matière de gestion des océans et des côtes au sein de la région des Maritimes, avec notamment l'Initiative de gestion intégrée de l'est de la plate-forme Néo-Écossaise (GIEPNE) qui a été conclue en 2012. Il s'appuie sur les leçons tirées du processus de GIEPNE, ainsi que d'autres initiatives. Ce Plan va au-delà du concept de zone étendue de gestion des océans (ZEGO) utilisé à l'origine dans le cadre du Programme de gestion intégrée des océans du Ministère et se sert de la biorégion de la

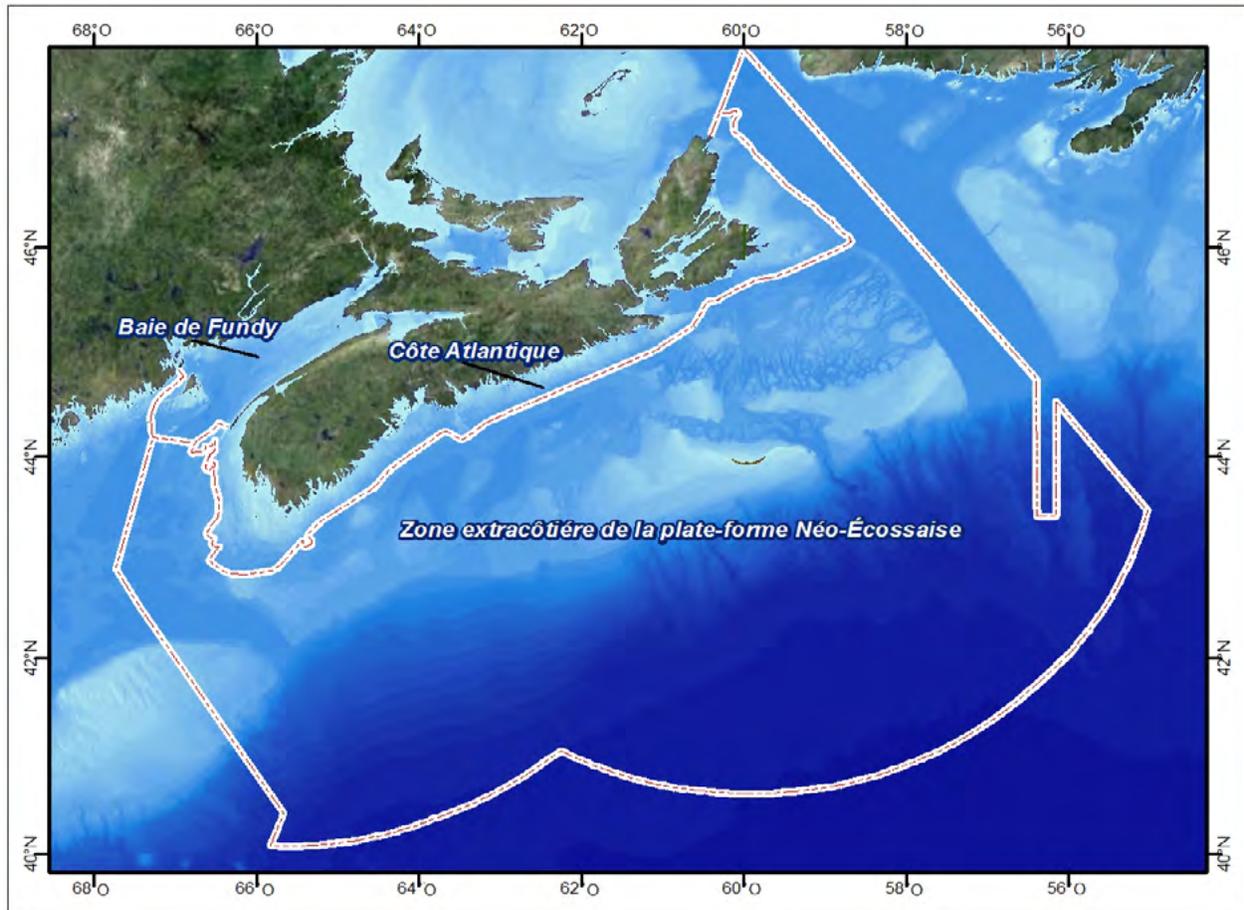


Figure 1. Zones de planification de la biorégion de la plate-forme-Néo-Écossaise-baie-de-Fundy, région des Maritimes de Pêches et Océans Canada

plate-forme Néo-Écossaise-baie de Fundy comme base géographique. La biorégion, qui correspond aux limites administratives définies par le Ministère pour la région des Maritimes, englobe la zone extracôtière de la plate-forme Néo-Écossaise et du golfe du Maine, la côte Atlantique de la Nouvelle-Écosse et la baie de Fundy.

Dans la région des Maritimes, c'est la Division de la gestion des océans et des côtes, qui fait partie de la Direction de la gestion des écosystèmes, qui est responsable du Programme de gestion intégrée des océans. La Division de la gestion des océans et des côtes est organisée pour élaborer et mettre en œuvre trois composantes fondamentales et interreliées du Programme : 1) la gestion des océans et des côtes; 2) la planification et la gestion des zones de protection marines; 3) la collaboration et la mobilisation. La partie centrale du Plan est organisée selon ces trois composantes et décrit les capacités, activités et résultats principaux connexes.

Le Plan appuie une nouvelle approche du Programme de gestion intégrée des océans axée sur les besoins et les activités de gestion prioritaires qui sont définis grâce aux approches écosystémiques et de gestion des risques, et traitées à l'aide d'instruments et d'outils de gestion efficaces. Dans cette approche, les engagements et les mesures pris par le Ministère en faveur de la gestion des océans et des côtes concordent clairement avec le mandat, les pouvoirs et responsabilités du Ministère. Les activités entreprises dans le cadre du Plan correspondent aussi directement à un ensemble d'extrants et de résultats définis à l'échelle nationale pour le Programme de gestion intégrée des océans.

Le Plan met fortement l'accent sur la collaboration et la mobilisation, ce qui reflète le vaste éventail d'intérêts et de difficultés en présence lorsqu'il s'agit de gérer les activités de l'environnement marin. Une communication, une coordination et une harmonie



permanentes au sein du Ministère sont essentielles pour que la gestion soit efficace et que la prise de décisions soit cohérente. On continuera à utiliser les mécanismes intergouvernementaux, dont les protocoles d'entente et les organes de gouvernance existants, pour définir des priorités et des mesures qui concordent avec les différents mandats de gestion des océans et des côtes que détiennent les autres ministères fédéraux et provinciaux. Le Plan met également en avant toute une gamme de mécanismes de mobilisation pour travailler avec les intervenants et l'industrie du secteur maritime à la progression de la gestion des océans et des côtes dans la région des Maritimes.

VISION

Des écosystèmes marins et côtiers sains, des communautés durables et une utilisation responsable appuyée par des processus de gestion efficaces.

BUTS

Le plan s'articule autour des objectifs généraux suivants :

PRISE DE DÉCISIONS EFFICACE : L'accès opportun à des renseignements exacts et validés servant à la prise de décisions est un élément crucial de la gestion des océans et des côtes. Dans le cadre du Plan, le Ministère s'attache à élaborer des outils et des produits de connaissance, à fournir des renseignements exacts et validés, et à préparer des directives opérationnelles propres à une zone et à un enjeu pour les gestionnaires et les décideurs du Ministère et externes. Il est tout aussi important de s'assurer que ces renseignements sont disponibles en temps opportun. Ces produits éclaireront la gestion des questions hautement prioritaires au sein de la région, telles qu'elles auront été déterminées grâce aux connaissances spécialisées, aux contributions des intervenants et à une analyse axée sur les risques. L'élaboration et l'accessibilité de ce type de renseignements faciliteront une meilleure prise de décisions par l'ensemble des parties, dont le gouvernement, l'industrie et la communauté dans son ensemble.

APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DE LA GESTION :

Le Ministère adopte une approche écosystémique de la gestion pour tous les aspects de son mandat. Cette



approche reflète la pensée scientifique actuelle, de même que les directives et engagements internationaux. Une approche écosystémique donne une place centrale à l'écosystème lorsqu'il s'agit de gérer les activités qui le toucheront. Le fait de connaître les seuils et les limites au-delà desquels le système serait touché permet de gérer les activités de façon à ce qu'elles respectent toujours ce que l'écosystème peut tolérer naturellement. Toutes les mesures de gestion prises dans le cadre du Plan adopteront une approche écosystémique.

PLANIFICATION ET GESTION SPATIALES :

Le Ministère soutient une approche spatio-temporelle de la planification et de la gestion des océans et des côtes. Cette approche consiste à utiliser des données, des cartes et des méthodes d'analyse spatiales validées pour gérer l'utilisation humaine et les interactions écosystémiques. Une approche pragmatique et opérationnelle des principes de la planification spatiale marine et côtière peut fournir des solutions efficaces, flexibles et adaptables aux problèmes de gestion des océans et des côtes.

CONSERVATION MARINE :

Dans le cadre du Plan, le Ministère s'est engagé à l'égard d'une conservation marine efficace en élaborant un réseau de zones de protection marines et en gérant en permanence les zones de protection marines et les zones de conservation existantes. Le Ministère donne également la priorité aux évaluations des risques et aux directives de gestion pour l'ensemble des zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) déterminées dans la biorégion. Reconnaissant la nécessité de trouver un équilibre entre une protection complète de l'écosystème et un développement et une utilisation responsables, le



Ministère soutient la sélection rigoureuse d'instruments, de mesures et d'outils de conservation appropriés pour faire face aux besoins et aux menaces de la région.

COLLABORATION ET ENGAGEMENT :

Le Ministère soutient une approche collaborative lorsqu'il s'agit de répondre aux enjeux relatifs aux côtes et aux océans afin de mettre en commun les ressources et les connaissances, de demander conseil et de collaborer pour faire progresser les priorités communes. Cette approche est essentielle au vu des nombreuses administrations présentes au sein des environnements côtiers et marins. Le Plan appuie une large gamme de méthodes intergouvernementales de mobilisation et de consultation des intervenants.

HARMONISATION AU SEIN DU MINISTÈRE :

Le Plan appuie une approche cohérente et coordonnée de la gestion des océans et des côtes au sein du Ministère. Il est important d'adopter une approche globale à l'échelle du Ministère pour garantir une prise de décisions efficace et cohérente. L'un des objectifs du Plan est de renforcer la gestion et la prise de décisions ministérielles en répondant d'une seule voix aux enjeux transversaux tels que l'exploitation pétrolière et gazière en haute mer, le développement des énergies renouvelables, les transports maritimes ou la préparation et l'intervention en cas d'incident environnemental. En outre, il faut qu'il y ait une coordination et un partage de l'information réguliers pour que les politiques ministérielles soient bien harmonisées et cohérentes. La gestion et la protection des pêches, le développement de l'aquaculture, les espèces aquatiques en péril, la planification de la conservation marine, et les sciences et la recherche sur les écosystèmes sont

quelques-uns des principaux exemples de responsabilités ministérielles transversales.

CONTEXTE LÉGISLATIF ET STRATÉGIQUE

La *Loi sur les océans* est le principal fondement législatif du Plan. Elle énonce les principes de la gestion des océans et des côtes qui s'appliquent à l'ensemble des autorités fédérales exerçant un certain rôle à l'égard des océans du Canada, leurs ressources et leurs utilisations. Cette loi indique les engagements précis en matière de gestion des océans et des côtes dont la responsabilité revient au ministre fédéral des Pêches et des Océans, notamment les suivants :

1. Diriger et faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de gestion des écosystèmes estuariens, côtiers et marins (articles 29 et 30).
2. Diriger et favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de plans pour la gestion intégrée de toutes les activités ou mesures qui s'exercent ou qui ont un effet dans les estuaires et les eaux côtières et marines (article 31).
3. Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes dans les domaines de compétence attribués de droit au ministre dans le but d'exécuter les plans de gestion intégrée (article 32).
4. Coordonner, avec d'autres ministres ou organismes fédéraux, la mise en œuvre de politiques et de programmes du gouvernement du Canada, relativement à l'ensemble des activités et des mesures



touchant les eaux côtières et marines (article 32).

5. Désigner les zones de protection marines (article 35-1) et mener et coordonner la mise au point et la mise en œuvre d'un système national de zones de protection marines afin d'exécuter les plans de gestion intégrée (article 35-2).
6. Établir des directives, des objectifs et des critères concernant la qualité du milieu dans les estuaires et les eaux côtières et marines (article 52.1).

Pour favoriser le respect des engagements pris en vertu de la *Loi sur les océans*, le Ministère est chargé de recueillir, dépouiller, analyser, coordonner et diffuser de l'information et de coopérer ou de « conclure des accords » avec d'autres « ministres et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones, les collectivités côtières et les autres personnes de droit public et de droit privé intéressées » (article 33-1).

En tant qu'autorité compétente principale pour les océans, le

rôle du Ministère en vertu de la *Loi sur les océans* est appuyé par la Stratégie sur les océans du Canada (2002) et par le Cadre stratégique et opérationnel pour la gestion intégrée des environnements estuariens, côtiers et marins au Canada (2002). Ces deux documents présentent les objectifs stratégiques et l'approche globale de la gestion intégrée des océans du Ministère, en collaboration avec ses partenaires aux ordres fédéral, provincial et territorial de gouvernement, les organisations autochtones et d'autres parties ayant un intérêt dans la gestion des océans et des côtes.

Le Programme de gestion intégrée des océans est mené en vertu d'un ensemble national de résultats, d'extraits et d'activités associées. Voici les trois résultats essentiels du Programme : 1) collaboration entre les organismes de réglementation et les utilisateurs des océans, 2) accès à des connaissances solides, à des conseils et à un soutien en matière de décisions, et 3) sensibilisation et responsabilisation des organismes de réglementation et des utilisateurs vis-à-vis de leurs rôles et responsabilités respectifs concernant la gestion des écosystèmes et des

L'Initiative de gestion intégrée de l'est de la plate-forme Néo-Écossaise : un projet-pilote de gestion des océans

L'Initiative de gestion intégrée de l'est de la plate-forme Néo-Écossaise (GIEPNE) était la première initiative de gestion intégrée des océans visant les zones extracôtières en vertu de la Loi sur les océans du Canada. De 1998 à 2006, l'un des principaux objectifs de l'initiative de GIEPNE était l'élaboration d'un Plan de gestion intégrée des océans en vue d'établir une orientation et un engagement à long terme pour gérer de manière adaptée, intégrée et qui tient compte des écosystèmes toutes les activités marines dans la zone de la plate-forme Néo-Écossaise, ainsi que toutes celles pouvant avoir des répercussions sur cette zone. Le plan qui en a découlé comportait trois buts généraux (gouvernance collaborative et gestion intégrée, utilisation durable par les humains et écosystèmes sains) et une série de stratégies de gestion visant à mettre en œuvre ces objectifs. De 2006 à 2011, l'Initiative de GIEPNE s'est concentrée sur la mise en œuvre des objectifs et des stratégies de gestion. Le processus de GIEPNE a également encouragé la mise en place d'un Conseil consultatif des intervenants et d'un comité intergouvernemental, le Comité régional de gestion côtière et des océans. Du fait d'une réorientation ministérielle vers la planification et la mise en œuvre biorégionales, l'Initiative de GIEPNE a pris fin en 2012.

Le travail dans cette ZEGO a tout d'abord pris la forme d'un projet-pilote visant à développer la capacité et l'expérience relativement à la gestion intégrée. Un examen et une évaluation formels de l'Initiative de GIEPNE et du plan connexe ont été réalisés en 2012-2013. Cet examen a aidé à élaborer l'actuel Pan régional pour les océans, qui tire parti des points forts et des leçons tirées de l'expérience de GIEPNE, et prend en compte les difficultés rencontrées.



ressources océaniques du Canada. Le Programme s'attache à atteindre ces résultats nationaux en produisant les extrants connexes : structures de gouvernance collaborative, outils de gestion efficaces, produits de connaissance et conseils, et planification et instruments de la conservation, y compris les zones de protection marines en vertu de la *Loi sur les océans*. Enfin, les résultats du Programme sont directement liés aux résultats stratégiques visés par le Ministère : des écosystèmes aquatiques durables, des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères, et des eaux sécuritaires et sécurisées.

Outre les dispositions de la *Loi sur les océans*, le Ministère utilise ses responsabilités en vertu de plusieurs autres textes de loi pour soutenir la gestion des océans et des côtes dans la région des Maritimes. Il s'agit notamment de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les espèces en péril*, de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur la marine marchande du Canada*, ainsi que des politiques, programmes et règlements afférents.

La *Loi sur les océans* et les politiques et programmes qui l'appuient donnent suite à un certain nombre d'engagements pris par le Canada en matière de gouvernance des océans à l'échelle internationale. Il s'agit notamment de la série de

priorités, d'accords et de mesures en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de la Convention sur la diversité biologique. Le Plan représente un vecteur régional pour soutenir les initiatives du Ministère visant à donner suite aux engagements pris par le Canada relativement aux océans à l'échelle internationale.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Ministère met en œuvre ses responsabilités liées au Programme de gestion intégrée des océans en utilisant les principes et les approches suivants, tels qu'ils sont énoncés dans la *Loi sur les océans* :

Le *développement durable* est le développement économique de ressources qui permet de répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins en ressources.

Une *approche de précaution* de la gestion mise sur une prise de décisions prudente.

Une *gestion adaptative* reconnaît que la gestion évolue

Quel est le lien entre la gestion des océans et des côtes et la planification et la gestion des zones de protection marines?

Le Plan régional pour les océans indique les priorités du Ministère pour son Programme de gestion intégrée des océans dans la région des Maritimes. Bon nombre de ces priorités cadrent avec les composantes de programme interreliées suivantes : Gestion des océans et des côtes et Planification et gestion des zones de protection marines (ZPM). Les priorités de la composante Gestion des océans et des côtes sont notamment d'élaborer des outils et des produits de connaissance afin de mieux orienter les décisions de planification et de gestion, de collaborer avec les ministères et les intervenants, et de coordonner les politiques, programmes et processus décisionnels internes du Ministère. Pour la composante des ZPM, les priorités sont de mener à bien la désignation de la ZPM du banc de Sainte-Anne proposée, de gérer les ZPM existantes et les autres zones de conservation, et de piloter la création d'un plan du réseau des ZPM pour la biorégion. Un grand nombre des activités menées dans le cadre de la composante Gestion des océans et des côtes viendra compléter et appuyer la planification des ZPM. Par exemple, le travail de compilation, de caractérisation et de cartographie des utilisations humaines permet de prendre pleinement en compte les effets et les coûts socioéconomiques et des utilisations potentiels découlant de la planification des ZPM propre à chaque site et à l'échelle de la biorégion. En outre, les activités de collaboration et de mobilisation permettent des synergies et des économies, étant donné qu'on utilise des méthodes et des mécanismes communs pour travailler avec les partenaires gouvernementaux et les intervenants.



Plan régional pour les océans

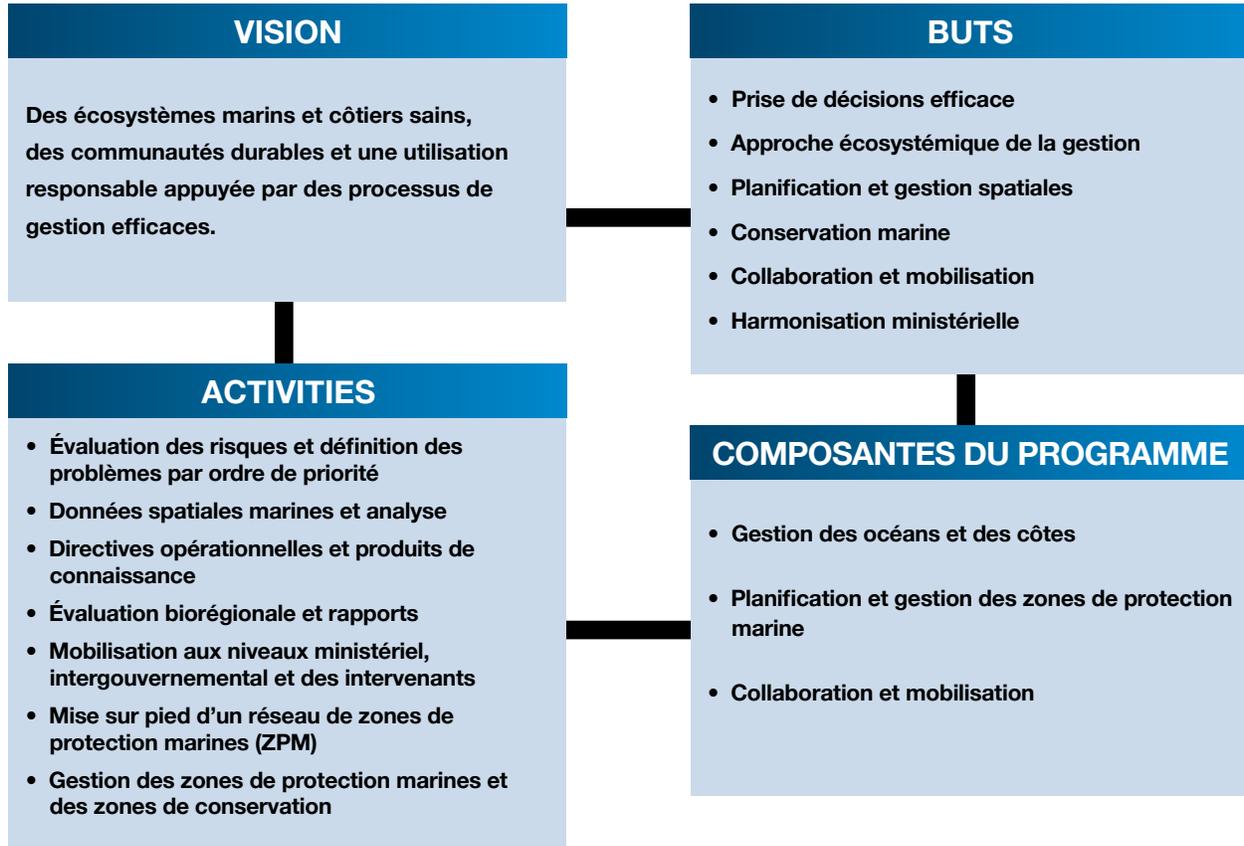


Figure 2: Plan régional pour les océans : vision, buts, composantes et activités du programme

constamment et que les pratiques de gestion doivent être flexibles de façon à pouvoir réagir à ces changements.

Une *approche écosystémique de la gestion* met l'écosystème au premier plan et les activités humaines sont gérées de façon à ce que l'état de l'écosystème reste acceptable.

Une *approche collaborative* sert à mobiliser et à faire participer les autres ministères, les organisations autochtones, les secteurs maritimes et le public au sens large aux activités de gestion des océans et des côtes en vertu de la *Loi sur les océans*.

La *gestion intégrée* consiste à planifier et à gérer les activités humaines de manière globale en tenant compte de tous les facteurs nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable des ressources marines, ainsi qu'à l'utilisation partagée des espaces océaniques.

MÉTHODE

Le Plan vise à donner suite aux enjeux prioritaires liés au mandat du Ministère dans les cas où une approche de gestion intégrée peut être adoptée. Cette approche repose sur la détermination des enjeux et des pressions clés, sur l'évaluation et la gestion des risques qu'ils entraînent, et sur le recours à une coopération et à une mobilisation ciblées des parties responsables et concernées, plutôt que sur le suivi de processus de planification longs et complexes. L'ensemble des engagements et des mesures du Ministère en vertu du Plan concorde clairement avec le mandat, les pouvoirs et les responsabilités du Ministère.

Cette approche s'appuie sur un grand nombre d'aspects positifs du processus de GIEPNE et sur l'expérience et les leçons tirées du Programme de gestion intégrée des océans



Évolution du Programme régional de gestion intégrée des océans des Maritimes : Développer la capacité de gestion des océans et des côtes

Dès son lancement, le Programme de gestion intégrée des océans de la région des Maritimes a adopté une approche d'apprentissage par l'expérience pour tenir les engagements ambitieux en matière de gestion des océans énoncés dans la Loi sur les océans. Étant donné que c'était un nouveau programme national, il y avait peu d'expériences précédentes dont bénéficier et de nombreux enseignements ont été tirés des premiers travaux effectués dans la principale zone étendue de gestion des océans de la région à l'est de la plate-forme Néo-Écossaise, dans les zones de gestion côtière du lac Bras d'Or et du sud-ouest du Nouveau-Brunswick, ainsi que de la sélection, de la désignation et de la gestion permanente des ZPM du Gully et de la Musquash, et des zones de conservation des coraux. Une capacité considérable a été développée au fil des ans dans un certain nombre de secteurs clés afin d'appuyer le mandat de la Loi sur les océans et de faciliter la mise en œuvre du Plan régional pour les océans.

La Division de la gestion des océans et des côtes, qui est responsable du Programme de gestion intégrée des océans et du présent Plan, a développé une forte capacité multidisciplinaire en gestion des océans et des côtes, en planification de la conservation, en mobilisation et en collaboration, en soutien à la prise de décisions et en formulation de conseils pour la résolution des problèmes, ainsi qu'en analyse et en utilisation de l'information et des données spatiales. L'acquisition de connaissances, de compétences et d'expérience dans les domaines des politiques, de la planification et de la gestion a joué un rôle déterminant pour le Programme, du fait de la nature multidisciplinaire du travail. Cette acquisition a été facilitée par la nécessité de jouer le rôle de « courtier honnête » et de faciliter la coopération entre les diverses parties intéressées par les environnements marins et côtiers, notamment les autres ministères et ordres de gouvernement, l'industrie, le monde universitaire, les Premières Nations, les organismes de conservation et les collectivités côtières. Cette expérience, de même que les structures et les relations créées pour faciliter le respect de cet engagement, sont infiniment précieuses. La gestion des sites des ZPM, les conseils opérationnels et l'aide à la prise de décisions pour les projets de développement maritime, la recherche marine sur les zones sensibles, la détermination de l'habitat essentiel pour les espèces aquatiques en péril, et l'influence exercée sur les résultats d'évaluation d'un site environnemental, sont des exemples de mesures pratiques « de terrain » qui ont aidé à axer le Programme sur la résolution des problèmes du monde réel. Ce travail se fonde sur un engagement et un investissement permanent pour éclairer la prise de décisions liées à l'espace, notamment au moyen de l'analyse et de la cartographie des données géographiques, d'un atlas des activités humaines, de l'utilisation de technologies de surveillance et de suivi de pointe, et de la réalisation d'études écologiques, socioéconomiques et sur les connaissances traditionnelles.

De ce point de vue, le Ministère a réalisé des avancées considérables dans la mise en œuvre de la Loi sur les océans et a renforcé sa capacité dans une large gamme de disciplines qu'il doit maîtriser pour continuer à tenir ses engagements.

depuis l'adoption de la *Loi sur les océans*. On poursuit les efforts de partage de l'information et de collaboration avec d'autres organisations et initiatives qui contribuent à la réalisation des priorités énoncées dans le Plan. Les relations établies avec les intervenants seront maintenues afin de garantir les progrès à l'égard des enjeux hautement prioritaires. On communique et on mobilise également le public pour s'assurer qu'il connaît les enjeux et les mesures

que le Ministère prend pour y faire face, ainsi que pour lui offrir des occasions de formuler des commentaires.

On poursuit la mobilisation et la coordination intergouvernementales afin d'appuyer les efforts des autres organisations.

L'élargissement des priorités du Plan aux régions



côtières et intérieures fait intervenir de nombreux ministères et ordres de gouvernement. Le Ministère travaille avec les différents ministères qui ont un mandat concernant directement les régions côtières. Le Comité régional de gestion côtière et des océans continuera d'être un mécanisme formel de la coordination intergouvernementale pour les enjeux côtiers et extracôtiers. Cette coordination est appuyée par un protocole d'entente sur la gestion des océans et des côtes conclu avec la province de la Nouvelle-Écosse. Une entente similaire est en cours de négociation avec la province du Nouveau-Brunswick. Le Ministère continuera à collaborer avec la région des Maritimes pour les initiatives de gestion côtière, notamment l'Initiative de planification environnementale conjointe du lac Bras d'Or et le Conseil consultatif maritime (CCM) du sud-ouest du Nouveau-Brunswick.

SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS

Le Plan inclura des processus réguliers de surveillance et de production de rapports dans le but d'évaluer l'efficacité et la pertinence des efforts, ainsi que de communiquer les résultats à l'interne au sein du Ministère et à l'externe aux autres ministères et intervenants gouvernementaux. Un examen complet du Plan sera effectué tous les trois ans afin de prendre en compte l'évolution des conditions et des priorités. Des rapports provisoires et des mises à jour sur le Plan seront également préparés et mis à la disposition de toutes les parties intéressées.

Les activités du Ministère menées dans le cadre du Plan feront également l'objet d'une surveillance et de rapports à l'aide des systèmes ministériels internes de mesure du rendement. La surveillance et les rapports seront réalisés aux échelles régionale et nationale. Ce travail visera à s'assurer que les mesures prises en vertu du Plan correspondent aux besoins de la zone, donnent les résultats prévus et concordent avec les approches nationales adoptées dans le cadre du Programme de gestion intégrée des océans. Les processus de planification du travail et de gestion du rendement du Ministère permettront de produire des rapports et des mises à jour sur les actions spécifiques menées par le

Ministère chaque année.

Le Ministère tirera parti des renseignements et de l'expertise disponibles au sein du Ministère, y compris au sein des secteurs Sciences des écosystèmes et des océans et Politiques et services économiques, ainsi que dans les autres organisations liées aux océans ayant des connaissances et des données pertinentes, afin de faciliter la surveillance et la production de rapports dans le cadre du Plan. En outre, le Plan s'appuiera sur les renseignements concernant la santé globale de la biorégion disponibles dans les rapports sur l'état de la plate-forme Néo-Écossaise et sur l'état du golfe du Maine. Ces rapports abordent un certain nombre de questions couvertes par le Plan et décrivent les conditions actuelles, les forces motrices, les effets et les mesures actuellement prises pour y remédier. Il est possible de prendre en compte d'autres rapports et études sur les tendances et l'état des océans lors de la production des rapports dans le cadre du Plan.



APERÇU RÉGIONAL

Cette section décrit les contextes écologique, social, économique et juridictionnel de la gestion des océans et des côtes et de la planification de la conservation marine dans la région des Maritimes. Elle présente également les principaux enjeux et tendances en matière de gestion, y compris les interactions entre les activités humaines et l'environnement marin, de même que les conflits entre les activités humaines. Les mécanismes de gouvernance créés pour aider à résoudre les conflits, gérer les incidences et réagir aux problèmes connexes sont exposés. Les renseignements sur l'environnement naturel, sur les activités humaines et sur les enjeux clés connexes présentés dans cette partie proviennent de plusieurs documents de contexte dont la liste est fournie dans la section « Documents clés du Programme de gestion intégrée des océans » (annexe 1).

CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

La biorégion de la plate-forme-Néo-Écossaise-baie-de-Fundy à laquelle s'applique le présent Plan s'étend sur une superficie d'environ 476 000 km². C'est un écosystème productif et varié



qui offre de la nourriture et un abri à diverses espèces allant du plancton microscopique aux plus grandes espèces de baleine. Les habitats physiques sont tout aussi diversifiés : on y trouve différents habitats côtiers, des bassins et des bancs extracôtiers, des pentes abruptes et des canyons sous-marins, ainsi que la plaine abyssale, très mal connue. Aux fins du présent Plan, la biorégion de la plate-forme-Néo-Écossaise-baie-de-Fundy a été divisée en trois zones de planification : la zone extracôtière de la plate-forme Néo-Écossaise, la côte Atlantique et la baie de Fundy, qui sont brièvement décrites ci-dessous.

Côte Atlantique

La zone de planification de la côte Atlantique comprend la zone allant de la laisse de haute mer jusqu'à la limite des douze mille marins des eaux territoriales, s'étendant du cap North, du Cap-Breton jusqu'à la baie de Fundy (figure 1). La côte Atlantique dispose de divers habitats côtiers tels que des rivages rocheux et des promontoires, de vastes baies et bras de mer, des estuaires, des



marais salés, et des plages de sable et de galets. Les renseignements sur la zone de planification de la côte Atlantique sont parcellaires, certaines aires ayant été étudiées en détail, et d'autres, pas du tout. Plusieurs études récentes du Ministère ont cherché principalement à repérer les zones d'importance écologique. Les menaces pesant sur les écosystèmes côtiers sont souvent liées à des sources de pollution terrestres, notamment les effluents des installations de traitement des eaux usées et les ruissellements provenant de l'aménagement côtier, de l'exploitation forestière et de l'agriculture. La perte d'habitat due au développement résidentiel, industriel et commercial représente une autre menace. On estime que 70 % de la population de la Nouvelle-Écosse vit dans une collectivité côtière.

Déclin des zostères

La zostère est une composante importante de l'écosystème côtier présente le long de la côte Atlantique dans les baies abritées et les eaux côtières. L'espèce la plus commune dans la région côtière est Zostera marinus. Les herbiers de zostère font partie des écosystèmes les plus productifs du monde. Les herbiers de zostère offrent un important habitat d'alevinage aux poissons et aux invertébrés en leur fournissant une protection contre les prédateurs, un substrat pour la fixation des invertébrés et d'autres algues, et de la nourriture en abondance. La zostère est également une source d'alimentation primordiale pour les oiseaux et les autres espèces. Les canards et les oies se nourrissent abondamment dans les herbiers de zostère intertidaux pendant l'hiver. La décomposition de la zostère fournit une source de nourriture à des espèces comme les crevettes, les amphipodes, les crabes, les bivalves filtreurs et les polychètes. Les herbiers de zostère de la côte Atlantique sont en déclin depuis quelques dizaines d'années en raison de l'aménagement du littoral, de l'eutrophisation et des crabes verts, une espèce envahissante. Bien qu'il y ait peu d'information sur la côte tout entière, certains endroits ont signalé un déclin de 30 % à 90 %.

Zone extracôtière de la plate-forme Néo-Écossaise

Si l'on prend la direction du large depuis la côte, la zone de planification extracôtière de la plate-forme Néo-Écossaise s'étend de la limite des 12 milles nautiques à la limite des 200 milles nautiques de la zone économique exclusive. La zone de planification comprend le banc de Georges et les parties extracôtières du golfe du Maine (voir la figure 2 pour connaître l'emplacement des caractéristiques sous-marines).

La plate-forme Néo-Écossaise est considérée comme une extension sous-marine de la côte de la Nouvelle-Écosse. Il est séparé du banc de Georges au sud-ouest par le chenal Nord-Est, et de la plate-forme de Terre-Neuve au nord-est par le chenal Laurentien. La plate-forme Néo-Écossaise et le banc de Georges sont bordés de canyons sous-marins profonds. Le bord de la plate-forme, où le plancher océanique commence à s'enfoncer

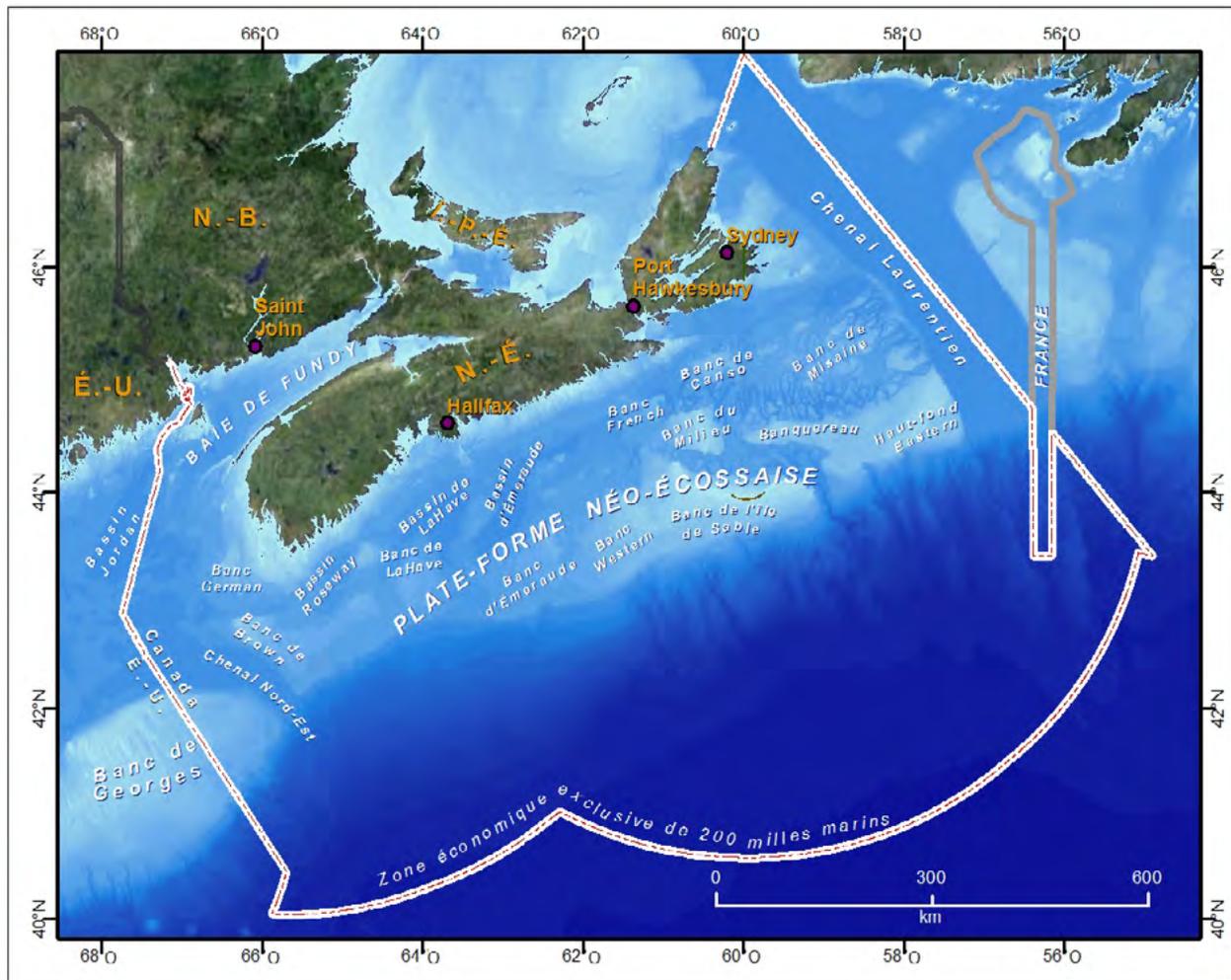


Figure 3. Caractéristiques sous-marines de la biorégion de la plate-forme-Néo-Écossaise-baie-de-Fundy

Banc de Georges

Le banc de Georges se trouve dans les eaux hauturières, entre le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et le cap Cod, au Massachusetts. La frontière maritime internationale entre le Canada et les États Unis traverse le banc de Georges, le divisant entre les deux pays. La partie canadienne représente moins de 50 % de sa superficie totale. Le banc de Georges est un banc peu profond dont environ 50 % de la superficie comprend des eaux de moins de 60 m (200 pieds) de profondeur. C'est un écosystème très productif avec des niveaux élevés de biomasse des poissons et diverses autres espèces marines. Outre le fait qu'il fournit un habitat aux espèces résidentes, il constitue une destination importante d'hivernage et de rassemblement pour de nombreuses espèces de migrants au cours de leurs déplacements vers le sud et vers le nord. C'est la limite nord pour de nombreuses espèces d'eau chaude et la limite sud pour de nombreuses espèces d'eau froide. Le banc de Georges est connu dans le monde entier pour être une zone de pêche importante. Il est peut-être mieux connu comme l'une des zones les plus productives du monde pour les pétoncles et représente l'un des stocks de pétoncle dont le taux de croissance est le plus rapide. Le banc de Georges a également un fort potentiel sur le plan des ressources pétrolières. Toutefois, il fait l'objet d'un moratorium sur le pétrole et le gaz depuis 1988.



abruptement, se trouve à quelque 200 m de profondeur. Le talus et le glaciaire de la plate-forme Néo-Écossaise (la partie allant du bord de la plate-forme continentale à la plaine abyssale) et les parties de la plaine abyssale dans la zone économique exclusive du Canada font également partie de la zone de planification extracôtière de la plate-forme Néo-Écossaise. Cette zone de planification est très productive et soutient les pêches depuis des centaines d'années. Les baleines et les oiseaux de mer se nourrissent dans les eaux du large et les innombrables invertébrés enrichissent la biodiversité de la zone.

Baie de Fundy

La baie de Fundy est un plan d'eau étroit en forme d'entonnoir de plus de 270 km de long et de 60 km de large à l'endroit le plus large. Elle est connue pour ses amplitudes extrêmes de marée. L'intérieur et l'extérieur de la baie présentent des caractéristiques quelque peu différentes : l'intérieur de la baie présente les amplitudes de marées les plus extrêmes et de grandes vasières à marée basse. La productivité de la baie est exceptionnellement forte, et probablement la plus forte à l'embouchure de la baie en raison du mélange tidal. De nombreuses espèces différentes profitent de cette productivité, y compris les baleines noires de l'Atlantique Nord, en voie de disparition, qui se nourrissent des copépodes présents en abondance dans la zone en été et en automne. Une zone de la baie de Fundy près de l'île Grand Manan a été désignée comme un habitat essentiel pour cette baleine. La baie de Fundy était la nomination canadienne la plus populaire pour le concours des Sept merveilles du monde naturel.

CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE

La côte Atlantique, la zone extracôtière de la plate-forme Néo-Écossaise et la baie de Fundy regroupent une gamme variée d'activités maritimes, dont la pêche commerciale, le transport, l'exploitation pétrolière et gazière, l'aquaculture, les télécommunications, la défense et la recherche. Beaucoup de ces activités dépendent directement de l'écosystème marin. Les avantages économiques tirés des activités océaniques sont déclarés par province, et non par région maritime. De ce fait, il est difficile de cerner les avantages économiques provenant de zones océaniques particulières. Toutefois, il est clair que les activités

Changement climatique

*Le changement climatique est un problème transversal qui aura un effet sur l'environnement naturel de la biorégion, des régions côtières au large. Ces changements pourraient avoir à leur tour des répercussions profondes sur de nombreux secteurs maritimes, en particulier ceux qui dépendent des ressources vivantes. Le changement climatique pourrait donner une nouvelle importance commerciale à d'autres espèces dans le secteur des pêches ou de l'aquaculture. Par exemple, des espèces de poisson dont la présence n'est pas commune dans nos eaux, tels que le tassergal (*Pomatomus saltatrix*) et le bar noir (*Centropristis striata*) pourraient prendre de l'importance sur le plan commercial. Des espèces actuellement importantes sur le plan commercial pourraient connaître un déclin de leur abondance. Une modification de la chimie de l'eau pourrait entraîner une fragilisation de la coquille des mollusques ou les obliger à dépenser plus d'énergie pour produire une coquille. Un changement climatique pourrait également faire varier les espèces envahissantes qui vivent dans nos eaux, ou rendre notre zone plus vulnérable aux espèces envahissantes et à leurs répercussions. Certaines plantes et animaux marins pourraient connaître un stress accru, et donc être plus vulnérables aux effets indirects des activités humaines. L'adaptation à un changement climatique est une question à laquelle l'ensemble des secteurs de gestion devra faire face dans les années à venir.*

océaniques menées dans la biorégion de la plate-forme Néo-Écossaise-baie-de-Fundy contribuent fortement aux produits intérieurs bruts (PIB) de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick (figures 5 et 6). L'un des objectifs du Plan est de se concentrer sur les secteurs maritimes et les communautés économiquement prospères en soutenant les activités maritimes menées de manière durable. De plus, le Plan encourage la communication entre les



différents secteurs industriels, surtout en cas de conflit potentiel ou existant.

Pêche

Dans la plupart des zones, la pêche commerciale vise diverses espèces. Il y a trois principaux groupes d'espèces faisant l'objet d'une pêche commerciale dans la biorégion : les poissons de fond (p. ex. morue, aiglefin, goberge, sébaste, poissons plats), les poissons pélagiques (p. ex. hareng, espadon, requin, thon) et les mollusques (p. ex. crabe des neiges, homard, pétoncle, crevette).

Dans les zones de la baie de Fundy, du banc de Georges et de l'ouest de la plate-forme Néo-Écossaise, la pêche des pétoncles, des homards et des poissons de fond est intense. Le homard a de l'importance dans les zones côtières de l'ensemble de la biorégion. C'est dans la zone entre Digby et Shelburne que la pêche au homard est la plus productive du pays. Les eaux froides à l'est de la plate-forme Néo-Écossaise font l'objet d'une importante pêche des crabes, des myes et des crevettes. Les pêches de l'espadon et du thon ont lieu dans les eaux plus profondes du bord et du talus de la plate-forme pendant les mois d'été.

L'industrie de la pêche s'est adaptée à de profonds changements au cours des 25 dernières années. La

pêche des poissons de fond, autrefois prédominante, a maintenant lieu principalement à l'ouest de la plate-forme Néo-Écossaise et dans le golfe du Maine. Dans toute la biorégion, de nouvelles espèces sont exploitées et les pêches existantes de nombreuses espèces de mollusques se sont développées. Les pêcheurs partagent de plus en plus les eaux du large avec l'industrie gazière et pétrolière, et les régions côtières avec le secteur de l'aquaculture. Le changement climatique devrait également causer du tort aux pêches. En outre, la gestion des pêches a évolué, et s'efforce de prendre en compte des facteurs à l'échelle de l'écosystème tels que les répercussions sur l'habitat et sur les autres espèces.

Transport maritime

Le transport maritime commercial dans cette zone prend généralement la forme de navires-citernes ou de cargaisons conteneurisées et de marchandises générales. Halifax, Port Hawkesbury et Saint John sont les plus grands ports de la région. Les services au secteur des navires de croisière engendrent également des retombées économiques importantes pour la région. Les principaux ports d'escale des navires de croisière sont Halifax, Sydney et Saint John. Globalement, le transport maritime en Nouvelle-Écosse génère environ 500 millions de dollars de PIB chaque année, tandis



Analyse du transport maritime pour améliorer la prise de décisions

Le Ministère collabore avec d'autres partenaires gouvernementaux pour aider à surveiller les activités liées au transport, ainsi qu'à gérer ou à atténuer les pressions environnementales qui y sont associées. Par exemple, différents projets de cartographie visant à évaluer les particularités et les tendances du trafic maritime, du renouvellement des eaux de ballast et de la pollution issue des navires ont été menés à bien ou sont en cours (par exemple, voir la figure 4). Le Ministère apporte aussi régulièrement des données ou son expertise concernant le transport maritime pour éclairer les processus décisionnels liés aux évaluations environnementales (p. ex. particularités du trafic maritime en lien avec les terminaux portuaires proposés), à la gestion des zones de protection marines et des espèces en péril (p. ex. désignation de l'habitat essentiel de la baleine noire de l'Atlantique Nord) et à d'autres processus de zonage de l'espace marin (p. ex. désignation des zones de renouvellement des eaux de ballast).

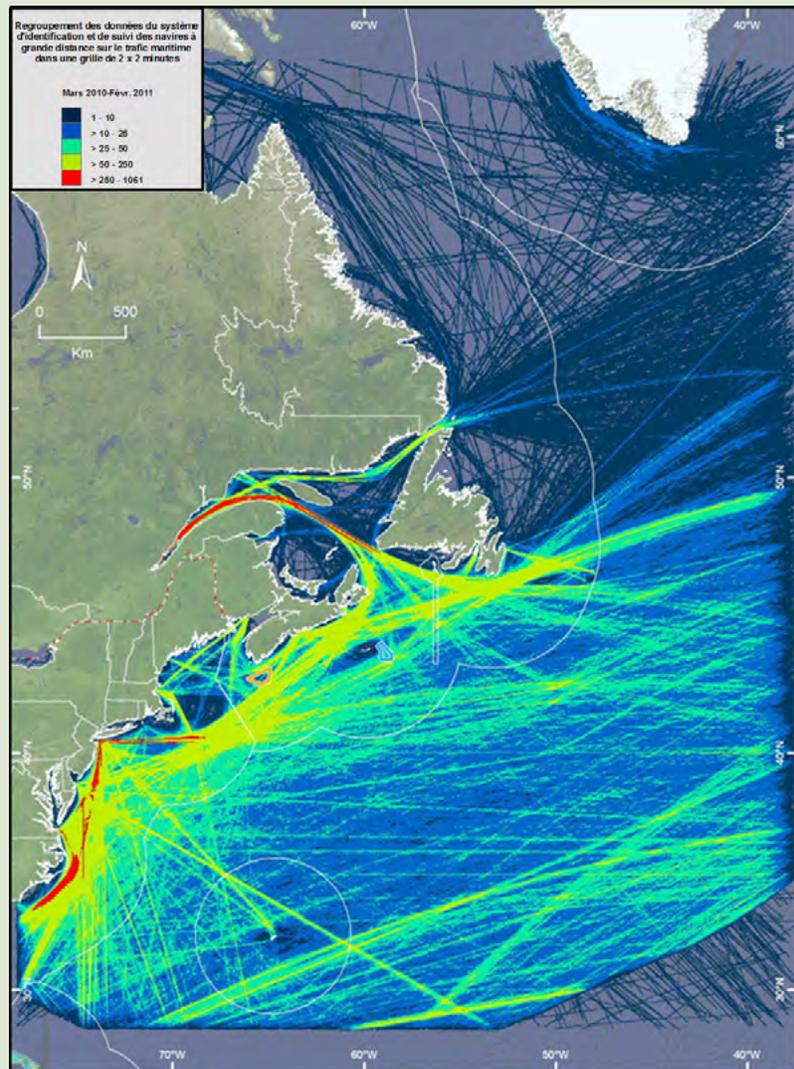


Figure 4. Densité du trafic maritime dans l'Atlantique nord-ouest. Cette carte a été créée en comptant le nombre de lignes de trait dans chaque cellule de grille de deux minutes à l'aide des données d'identification et suivi des navires à grande distance sur 12 mois (mars 2010-février 2011).

que le PIB du Nouveau-Brunswick a été estimé à environ 100 millions de dollars en 2008. Les accords internationaux et la législation nationale encadrant la pollution provenant des navires sont en place depuis longtemps, alors que les mesures de gestion des eaux de ballast continuent à évoluer conformément aux ententes et aux lignes directrices internationales. Le niveau de bruit général dans l'environnement maritime, auquel le transport maritime contribue largement, est un élément préoccupant pour certaines espèces, en particulier les

baleines. Récemment, une évaluation fédérale des risques liés à un déversement de pétrole en milieu marin a mis en avant plusieurs zones présentant des risques relativement élevés dans la biorégion, notamment le port de Saint John et l'extérieur de la baie de Fundy, de même que la baie Chedabucto et la côte est adjacente de la Nouvelle-Écosse et du Cap-Breton.

Exploitation pétrolière et gazière

Dans la biorégion, l'exploration pétrolière et gazière



a principalement lieu dans la zone de planification extracôtière de la plate-forme Néo-Écossaise autour de l'île de Sable. Il y a actuellement deux projets énergétiques extracôtiers en cours d'exploitation : le Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable et Deep Panuke. Le premier produit du gaz naturel depuis 1999 et a une espérance de vie totale d'environ 25 ans. Il a constitué une source de revenus notable pour la province de la Nouvelle-Écosse, qui a reçu 900 millions de dollars du projet en 2008. Deep Panuke a commencé à exploiter le gaz naturel à l'automne 2013. Il existe un moratorium sur l'exploration gazière et pétrolière pour le banc de Georges depuis longtemps. Après une brève période de calme au niveau des activités, il y a récemment eu un regain d'intérêt pour l'exploration pétrolière qui porte principalement sur les zones d'eau profonde au large de la plate-forme Néo-Écossaise. Shell et British Petroleum ont récemment réalisé des investissements notables dans des processus de demande de permis d'exploration en eaux profondes. L'augmentation des activités d'exploration qui en a découlé, notamment les levés sismiques et les forages d'exploration, nécessite une coordination et une communication efficaces entre l'industrie gazière et pétrolière, les organismes de régulation et les autres secteurs utilisant les océans. Un certain nombre de recherches ont été menées sur les répercussions des activités gazières et pétrolières, mais il faut approfondir le travail dans ce domaine. Parmi les principaux risques associés à l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers, citons les nuisances sonores potentielles sur les animaux marins, la perturbation des pêches, les rejets de polluants et les déversements de pétrole.

Énergies renouvelables

La zone de planification de la baie de Fundy a concentré les tentatives d'exploitation de l'énergie marémotrice renouvelable. Il y a actuellement une centrale marémotrice dans la baie. Du côté de la baie appartenant à la Nouvelle-Écosse, sept sites ont été jugés intéressants pour une éventuelle installation de turbines marémotrices dans les cours d'eau, et huit autres ont été repérés du côté appartenant au Nouveau-Brunswick. Les turbines dans les cours d'eau sont encore en phase de test. Il a été déterminé que d'autres parties de la biorégion présentaient un fort potentiel pour l'énergie éolienne et l'énergie des vagues. À mesure que l'intérêt pour ce secteur croîtra, il sera essentiel d'assurer la coordination

Tourisme dans le Gully et sur l'île de Sable

Lorsque la zone de protection marine du Gully a été créée en vertu de la Loi sur les océans, on a considéré qu'elle était tellement loin au large que le tourisme était un facteur mineur à prendre en compte dans le plan de gestion. Toutefois, la création même de la zone a accru l'intérêt pour cette région et les entreprises d'écotourisme ont déposé des demandes de visite dans la zone. La désignation par Parcs Canada de l'île de Sable voisine comme réserve de parc national risque également de renforcer l'intérêt touristique. Parcs Canada et Pêches et Océans Canada travailleront ensemble pour s'assurer que l'augmentation du nombre de visiteurs ne nuise pas à l'écosystème de ces habitats importants.

entre ce secteur et les autres, ainsi que de prendre en compte les impacts environnementaux de tout projet de développement des énergies renouvelables.

Aquaculture

Dans la biorégion de la plate-forme-Néo-Écossaise-baie-de-Fundy, l'aquaculture a lieu dans les zones de planification de la côte Atlantique et de la baie de Fundy. Le Nouveau-Brunswick a l'industrie aquacole la plus importante de l'Est du Canada, et la deuxième plus importante du Canada. Les principales espèces produites dans la biorégion sont le saumon de l'Atlantique et les moules bleues, la salmoniculture étant le secteur ayant le plus de valeur. Parmi les autres espèces d'élevage, citons la truite arc-en-ciel, l'huître américaine, la palourde américaine et l'omble chevalier. L'industrie aquacole de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick représentait environ 244 millions de dollars au total en 2012. Le Plan appuiera les efforts déployés par le Ministère pour encourager la planification et la coopération intergouvernementales, de même que la participation des intervenants à l'aquaculture.

Tourisme

La plupart des activités de tourisme maritime ont lieu dans les zones côtières de la biorégion. La pêche sportive,



Incidence sur le PIB du secteur des océans de la Nouvelle-Écosse, 2006 (en millions de \$)

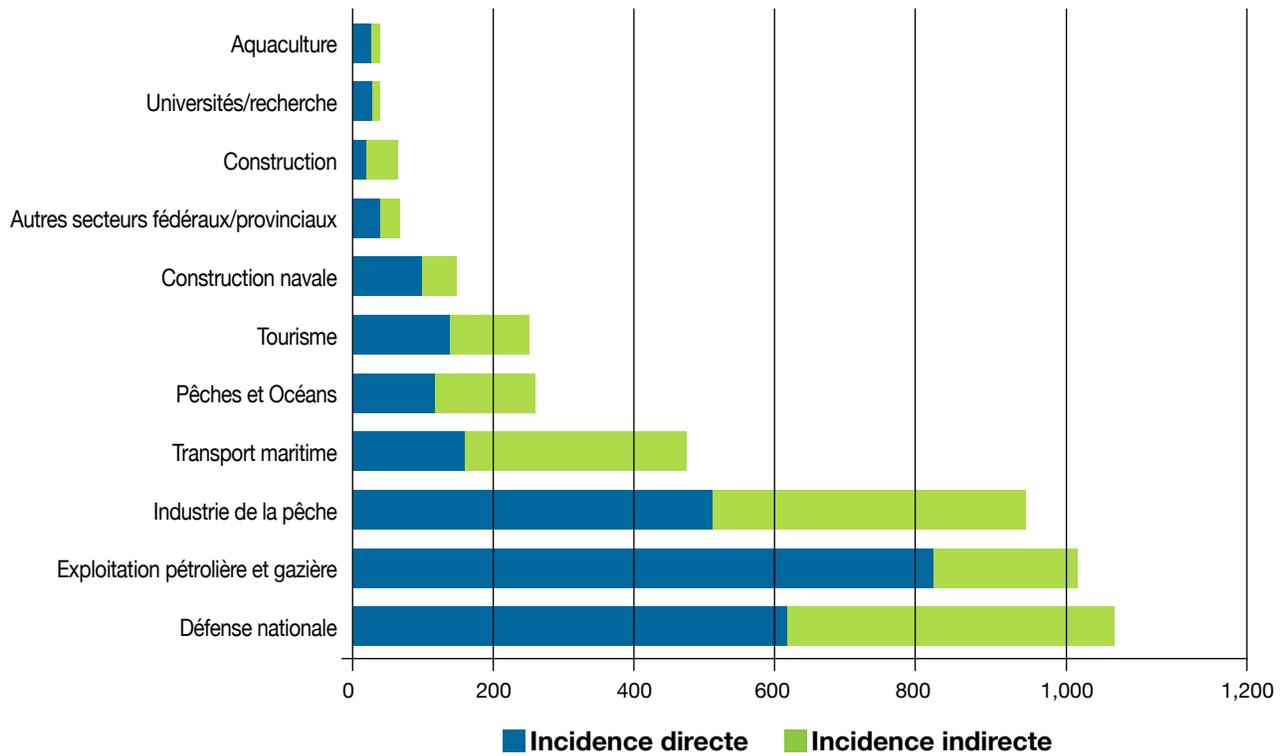


Figure 5: Impact économique par secteur océanique (2006) en Nouvelle-Écosse (Gardner, M., MacAskill, G., et DeBow, C. 2009. Economic Impact of the Nova Scotia Ocean Sector 2002-2006. Préparé pour Pêches et Océans Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. 27 p. + annexes).

Incidence sur le PIB du secteur des océans du Nouveau-Brunswick, 2008 (en millions de \$)

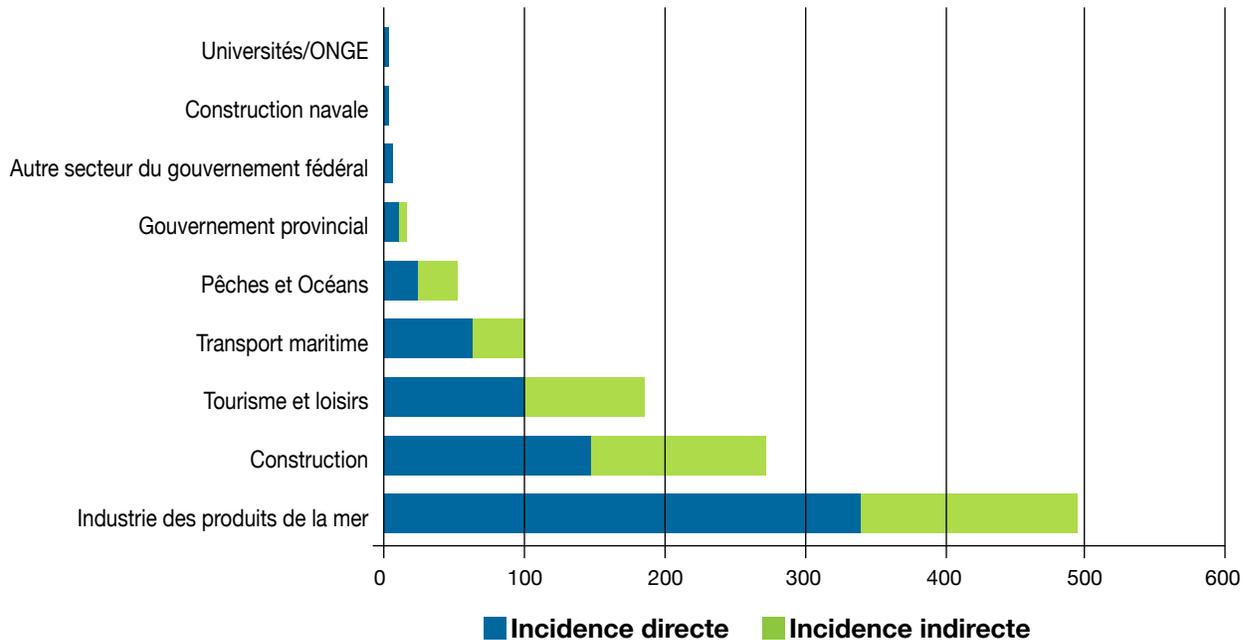


Figure 6: Impact économique par secteur océanique (2008) au Nouveau-Brunswick (Gardner, M. et MacAskill, G. 2010. L'impact économique du secteur océanique au Nouveau-Brunswick : 2003-2008. Halifax (Nouvelle-Écosse). La catégorie de l'industrie des fruits de mer comprend la pêche et le traitement; les valeurs concernent la baie de Fundy et le golfe du Saint-Laurent.



les excursions en bateau, l'observation des baleines, le kayak, la plongée, le surf et les visites des plages sont des activités de l'industrie touristique qui dépendent toutes des environnements marins et côtiers de la région. Le tourisme des navires de croisière est décrit dans la section « Transport maritime » ci-dessus, et les dépenses par passager et par membre d'équipage sont indiquées dans la catégorie « Tourisme » des figures 5 et 6. Les dépenses liées aux navires de croisière ont été estimées à 20 à 30 millions de dollars au début des années 2000. Cependant, du fait de l'augmentation des visites de navires de croisière dans les années 2010, les dépenses actuelles sont probablement supérieures.

Activités terrestres

Les activités terrestres, qui vont de la production d'énergie électrique à la fabrication, aux réseaux municipaux d'assainissement et aux activités agricoles, ont un impact sur la qualité de l'eau, des sédiments et de l'air de l'environnement marin. Des sources de pollution éloignées ont des effets sur la plate-forme Néo-Écossaise, du fait du transport par le fleuve Saint-Laurent et le golfe du Saint-Laurent, et des dépôts provenant de l'atmosphère. En réalité, la pollution issue des sources locales est considérée comme étant une source de contaminants moins importante pour la zone extracôtière de la plate-forme Néo-Écossaise que les sources éloignées. Si la pollution, l'eutrophisation et l'hypoxie sont une source de préoccupation surtout dans les eaux côtières, des conditions ou activités océanographiques spécifiques dans certaines parties de la zone extracôtière peuvent nécessiter une attention particulière.

Les débris marins, qui proviennent souvent de sources terrestres, représentent une menace pour de nombreuses espèces risquant de s'y enchevêtrer ou de les ingérer. Les micro-plastiques, qui sont de minuscules particules de plastique que les espèces marines ingèrent facilement, sont une source d'inquiétude croissante.

CONTEXTE JURIDICTIONNEL

Les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral ont tous un rôle à jouer dans la gestion des environnements marins et côtiers. La biorégion de la

plate-forme-Néo-Écossaise-baie-de-Fundy est partagée entre les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, chacune ayant de nombreux gouvernements municipaux. La limite sud de la biorégion correspond à la frontière maritime avec les États-Unis dans le golfe du Maine; la zone économique exclusive française de Saint-Pierre-et-Miquelon s'étend également à l'est de la biorégion. À chacun de ces ordres de gouvernement, il y a de nombreux ministères et organismes chargés de superviser l'application des politiques et de la législation relatives aux océans et aux côtes.

Les autorités compétentes aux divers ordres de gouvernement sont indiquées dans la *Loi constitutionnelle de 1982*. L'article 35 de la *Loi constitutionnelle* reconnaît et affirme également les droits ancestraux et découlant de traités des peuples autochtones du Canada. Le Ministère, en tant que représentant de l'État, s'acquitte de son mandat conformément à la protection constitutionnelle garantie à l'égard des droits ancestraux et issus de traités par la Cour suprême du Canada dans la décision *R. c. Sparrow* et les décisions consécutives. En Nouvelle-Écosse, le Ministère consulte les Premières Nations par divers moyens, y compris le cadre de référence pour un processus de consultation entre les Mi'kmaq, la Nouvelle-Écosse et le Canada, en vertu de l'Assemblée des chefs Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse. De même, au Nouveau-Brunswick, le Ministère consulte les Premières Nations par divers moyens, y compris un protocole provisoire de consultation impliquant les peuples Mi'gmaq et Wolastoqlyik, le Nouveau-Brunswick et le Canada, en vertu de l'Assemblée des chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Le Ministère consulte les Premières Nations lorsque des décisions de gestion du Ministère sont susceptibles d'avoir une incidence sur les communautés des Premières Nations, mais aussi, de manière plus générale, pour partager de l'information et des opinions au sujet de questions qui touchent la gestion des ressources aquatiques et des océans. Le Ministère s'engage aussi auprès des organisations autochtones dans ces processus, y compris, le Native Council of Nova Scotia, le Unama'ki Institute of Natural Resources, le Maritime Aboriginal Peoples Council, et l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs. Ces engagements peuvent inclure la collecte et la prise en compte des connaissances traditionnelles



lors des évaluations, de la planification et de la gestion ministérielles.

Le Ministère participe à d'organismes intergouvernementaux avec d'autres ministères fédéraux tels qu'Environnement Canada, Transports Canada, Ressources naturelles Canada et Parcs Canada, ainsi que de nombreux ministères provinciaux de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. La principale structure de gouvernance liée aux océans pour la biorégion est le Comité régional de gestion côtière et des océans de la région des Maritimes. Dans le golfe du Maine, le Ministère participe au Conseil du golfe du Maine sur l'environnement marin et à un processus transfrontalier de gestion et d'évaluation des pêches pour les stocks partagés avec les États-Unis. Au vu de cette complexité des administrations, il faut adopter une approche collaborative pour s'attaquer aux priorités communes en respectant les pouvoirs existants et pour utiliser les ressources de la manière la plus efficace possible.



GESTION DES OCÉANS ET DES CÔTES

La composante Gestion des océans et des côtes du Plan vise à soutenir et à améliorer la planification, la gestion et la prise de décisions dans l'environnement marin. Le ministère travaille à ces objectifs en hiérarchisant les enjeux de la gestion des océans et des côtes, en fournissant des connaissances, des produits de connaissance, d'évaluation et des conseils, et en collaborant avec d'autres pour gérer les problèmes de gestion. Le Ministère suit en permanence une stratégie d'évaluation et de hiérarchisation des enjeux afin d'orienter la recherche, les évaluations et les mesures de gestion qu'il réalise avec les autres entités chargées de la gestion des océans et des côtes. Ce travail consiste notamment à prendre en compte les enjeux recensés lors du travail permanent sur le terrain, les activités de développement maritime existantes et prévues (p. ex. exploitation gazière et pétrolière en haute mer, énergies renouvelables, etc.), les engagements auprès de la communauté scientifique, des partenaires gouvernementaux et des intervenants, et les renseignements contenus dans les études et les rapports nationaux et internationaux sur des sujets liés aux océans. Par exemple, les renseignements sur l'état et les tendances de la biorégion contenus dans le rapport sur l'état de la plate-forme Néo-Écossaise et sur l'état du golfe du Maine servent à orienter la planification et la gestion. Cette démarche d'établissement des priorités oriente également la réalisation des analyses et des produits géospatiaux, tels que les cartes des activités humaines et des caractéristiques écologiques, qui appuient à leur tour cette démarche.



Ce travail est appuyé par l'application de stratégies de gestion des risques afin d'évaluer les pressions et les impacts, et de réagir en conséquence. Il est essentiel que les actions ministérielles soient toujours déterminées en fonction de priorités bien définies et approuvées. Étant donné que la détermination des risques nécessite de bien comprendre les séquences des effets – souvent multiples – des activités et des pressions sur les environnements récepteurs, il doit y avoir une collaboration permanente au sein du Ministère et avec les autres experts.

Le Plan met fortement l'accent sur une prise de décisions éclairée et efficace pour appuyer la gestion des océans et des côtes. Pour faciliter une prise de décisions efficace, il est essentiel de s'assurer que les personnes qui en ont besoin puissent obtenir des renseignements exacts en temps opportun, et dans des formats accessibles pouvant être utilisés immédiatement. À cette fin, le Ministère élabore actuellement une panoplie d'outils

Stratégies de gestion des risques pour la gestion des océans et des côtes

Le Canada, de même que plus de 30 autres nations, a adopté la norme ISO 31000:2009 pour gérer les risques. Le Ministère s'est efforcé d'intégrer des stratégies de gestion des risques utilisant cette norme à ses secteurs de programme. Le principe fondamental de la gestion des risques est d'évaluer les incidences potentielles de certaines activités par rapport à la probabilité qu'elles se produisent afin d'orienter les efforts vers les domaines qui en ont le plus besoin. La norme ISO 31000:2009 décrit un processus de gestion des risques comportant une série d'étapes. Ces étapes consistent notamment à définir le contexte de l'analyse, par exemple les facteurs sociaux, économiques et culturels; à déterminer les risques, y compris les sources et les conséquences potentielles; à analyser les risques afin de mieux comprendre les forces motrices et les mesures d'atténuation potentielles; à évaluer les risques pour déterminer le niveau de risque et les traitements nécessaires; à traiter le risque afin de choisir les options permettant de réduire les risques; ainsi qu'à suivre des étapes pour communiquer, consulter, surveiller et réviser.

d'aide à la planification, à l'évaluation et à la prise de décisions, y compris des données spatiales, des cartes et des produits d'information marins, des directives opérationnelles et des produits de connaissance, ainsi que des renseignements pertinents sur l'état et les tendances des enjeux, des besoins et des lacunes prioritaires dans la biorégion.

DONNÉES SPATIALES MARINES ET ANALYSES

Le Ministère reconnaît l'importance d'une approche spatio-temporelle de la planification et de la gestion côtières et des océans. Des approches pragmatiques et opérationnelles de la planification et de la gestion spatiales peuvent fournir des solutions efficaces, souples et adaptables aux problèmes de gestion. Cette approche est également la manière la plus efficace de faire progresser la priorité du Ministère concernant l'élaboration de méthodes pratiques pour les évaluations des effets cumulatifs, par exemple en analysant les zones d'influence et les séquences des effets. Un objectif à plus long terme du Plan est de créer des outils d'aide à la décision et des produits de cartographie accessibles et en ligne pour faciliter l'évaluation des risques, l'évaluation des effets cumulatifs, et la cartographie des contraintes et des compatibilités.

Les données et les renseignements géospatiaux marins sont les éléments clés de l'élaboration de produits de connaissance pour que la planification, la gestion et la prise de décisions soient efficaces. Les produits de connaissances spatiales sont notamment les cartes, les fichiers du système d'information géographique, les méthodes analytiques, les inventaires, les atlas numériques et les feuillets d'information.

La cartographie de la répartition spatiale et de l'intensité des activités humaines et des données écologiques à des échelles de planification pertinentes a de nombreuses applications, parmi lesquelles :

- Déterminer, évaluer et atténuer les conflits et les contraintes associés aux utilisations humaines.
- Fournir des évaluations et une aide à la décision pour les activités de développement maritime.



- Éclairer les processus d'évaluation environnementale provinciaux et fédéraux.
- Réaliser des évaluations des effets cumulatifs et de l'intensité des utilisations.
- Aider les partenaires gouvernementaux, l'industrie et les promoteurs de projet en fournissant de l'information liée aux pêches et aux autres utilisations, aux points vulnérables de l'écosystème et aux incidences potentielles.
- Fournir de l'information et des conseils pour les évaluations régionales des pêches, les plans de gestion intégrée des pêches et les processus d'écocertification du Marine Stewardship Council.
- Éclairer les évaluations des risques pour les espèces inscrites sur la liste de la LEP, les ZPM et les autres zones de conservation marine.
- Élaborer des scénarios et des options pour atteindre

Évaluation des contraintes liées au développement de l'énergie marémotrice dans la baie de Fundy

La figure 7 présente quelques-unes des utilisations et des priorités de conservation des océans qui se chevauchent dans 16 sites envisagés pour l'exploitation de l'énergie marémotrice dans la baie de Fundy. La planification spatiale marine peut aider à faire les bons choix pour le développement de l'énergie marémotrice en repérant et en évitant éventuellement les conflits autour de l'utilisation spatio-temporelle des océans dans la baie, et en menant des activités de sensibilisation à cet égard. Les superpositions au niveau des cartes présentent notamment plusieurs priorités de protection marine telles que l'habitat essentiel de la baleine noire de l'Atlantique Nord, la zone de protection marine de l'estuaire de la Musquash, et plusieurs zones d'importance écologique et biologique bien connues. Il y a des sites d'aquaculture côtiers des deux côtés de la baie, qui contribuent au dynamisme de l'économie maritime locale en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. La baie est une zone très productive pour de nombreuses pêches qui couvriraient la carte si toutes les activités halieutiques étaient représentées. Sur celle-ci, on a uniquement fait apparaître les débarquements de pétoncles géants et de poisson de fond, comme l'indique la légende. Les routes de navigation commerciale menant au port de Saint John sont illustrées par deux voies de

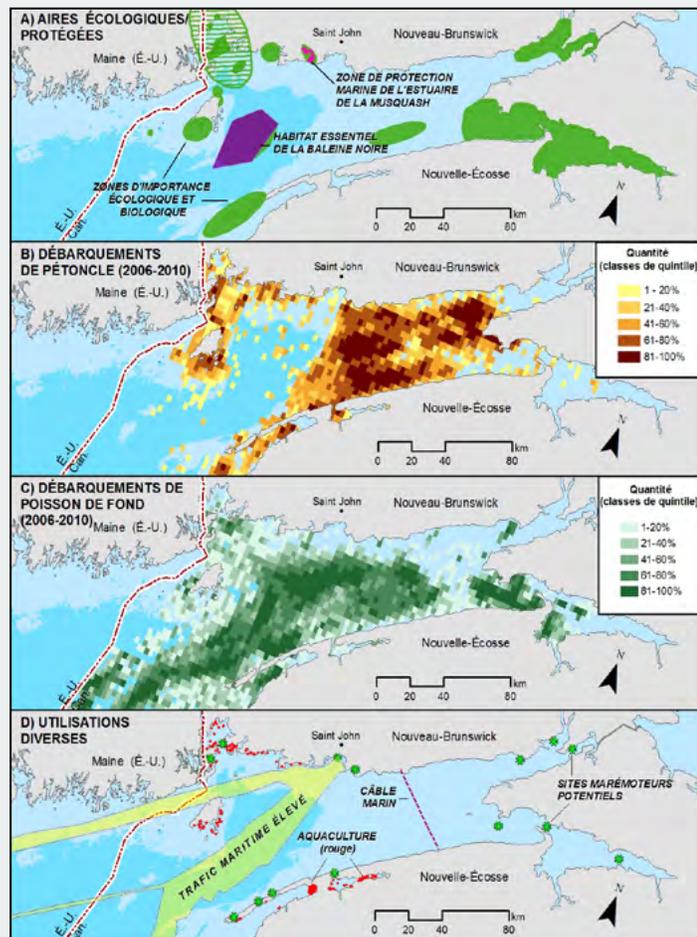


Figure 7. Activités et priorités se chevauchant dans la baie de Fundy.

trafic maritime prédominantes à l'entrée de la baie. Pour ce qui est des infrastructures au fond de l'océan, un câble de télécommunication sous-marin actif traverse la zone au milieu de la baie.



les objectifs des ZPM et de conservation à l'échelle de chaque site et à l'échelle biorégionale.

- Surveiller la conformité et les menaces dans les ZPM et les zones de conservation.
- Appuyer la mise en œuvre des priorités ministérielles de gestion telles que le Cadre pour la pêche durable et la désignation de l'habitat essentiel en vertu de la LEP.
- Orienter les opérations de préparation, d'intervention et de rétablissement environnementaux.

L'acquisition de données est un processus permanent visant à appuyer la cartographie des utilisations humaines côtières et extracôtières, et des attributs de l'écosystème marin dans l'ensemble de la biorégion. Le Plan encourage l'utilisation de données spatiales, de cartes et de méthodes d'analyse validées pour gérer l'utilisation humaine et les interactions écosystémiques. Les couches d'utilisation humaine et de données écologiques peuvent être analysées avec des techniques appropriées et combinées dans de nombreuses applications pour éclairer la prise de décisions, cartographier les contraintes et les compatibilités, évaluer les effets cumulatifs et planifier la conservation. Dans le cadre de ce travail, le Ministère continuera à travailler avec d'autres organismes de réglementation, utilisateurs et parties intéressées pour

collecter et valider des données et des produits spatiaux. Voici quelques-uns des principaux ensembles de données spatiales tenus à jour par le Ministère :

- Pêches commerciales, récréatives et autochtones
- Infrastructure marine (p. ex. câbles sous-marins, pipelines et installations de production gazière et pétrolière)
- Permis d'exploration pétrolière et gazière et zones potentielles
- Routes de navigation et utilisation des navires
- Potentiel par rapport aux énergies renouvelables (p. ex. énergie éolienne, énergie marémotrice et énergie des vagues)
- Concessions aquacoles et zones potentielles
- Utilisations des terres côtières
- Les zones de valeur pour la conservation comme les zones d'importance écologique et biologique (ZIEB), les zones de coraux et d'éponge, l'habitat essentiel en vertu de la LEP et les autres désignations de zone importantes
- Relevés de science et de recherche marines



- Répartition et habitats de la faune et des poissons marins
- Zones de compétence et de gestion marine existantes
- Plages et parcs provinciaux
- Limite des bassins versants
- Zones humides et rivages côtiers
- Répartition des espèces envahissantes et zones à risque
- Zones de classification du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques
- Sources ponctuelles et diffuses de pollution, incidents et zones à risque (p. ex. déversement de pétrole, rejets d'effluents des eaux d'égout, sites de dépôt des matières draguées)

Directives pour améliorer la gestion côtière : Normes d'aménagement des terres pour le bassin hydrographique du lac Bras d'Or

Le lac Bras d'Or en Nouvelle-Écosse est un estuaire unique au cœur de l'île du Cap-Breton. L'estuaire, les eaux côtières et les nombreux cours d'eau et rivières d'eau douce ont assuré la subsistance de générations de peuples, en commençant par les Mik'maq, dont les communautés de plus en plus importantes continuent de dépendre de ses ressources naturelles. Toutefois, ces dernières années, la santé du lac Bras d'Or s'est détériorée en raison des pressions découlant des activités anthropiques telles que la pêche excessive, l'introduction d'espèces envahissantes, l'exploitation forestière, les rejets d'eaux usées et les mauvaises pratiques d'aménagement des terres. Pour faciliter la gestion des impacts des aménagements des terres en cours et à venir, l'Initiative conjointe de planification environnementale a entrepris de fournir des directives dans cette zone. Ayant repéré une lacune dans le régime de gestion actuel, l'Initiative a examiné et a élaboré des normes d'utilisation des terres qui pourraient être adoptées par l'ordre de gouvernement municipal. Ces normes aideraient à réduire les impacts des aménagements existants qui pourraient être réalisés sans être véritablement encadrés par une réglementation.

Une série de pratiques de gestion exemplaires (PGE) ont été examinées et proposées en fonction de leur capacité potentielle à minimiser les impacts sur les eaux de surface et de mer, sur les zones humides, sur les rivages et sur les eaux souterraines, de même que les effets de l'élévation du niveau de la mer dans le lac Bras d'Or. Ces PGE ont été élaborées en utilisant le vocabulaire et le format d'une politique de gouvernement municipal afin qu'elles puissent être facilement intégrées aux règlements municipaux sur l'utilisation des terres et les stratégies de planification. Leur élaboration a également été appuyée par une analyse du SIG, des documents cartographiques et pédagogiques. L'Initiative mène actuellement des actions pour encourager les quatre municipalités faisant partie du bassin versant du lac Bras d'Or à adopter ces lignes directrices.

Pour compléter ce travail, l'Unama'ki Institute of Natural Resources (UINR), en partenariat avec l'Initiative conjointe de planification environnementale, mène des actions similaires dans les cinq communautés de Premières Nations situées sur les rives du lac Bras d'Or. En se fondant sur les pratiques de gestion exemplaires choisies, l'UINR a élaboré un programme pédagogique communautaire sur la protection et la gestion côtières qui met l'accent sur la préservation des espèces et des habitats importants que les communautés de Premières Nations connaissent bien et utilisent.

Les efforts accomplis et les directives opérationnelles créées dans le bassin versant du Bras d'Or peuvent servir de ressources à de nombreuses autres zones côtières de la région des Maritimes où des contrôles supplémentaires des aménagements des terres sont nécessaires.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES ET PRODUITS DE CONNAISSANCE

SII est également possible d'utiliser l'analyse spatiale et d'autres sources d'information pour créer des directives opérationnelles et des produits de connaissance. Il s'agit d'outils et de guides pratiques qui permettent aux utilisateurs de l'environnement marin de s'assurer que les activités sont entreprises de façon à préserver les attributs clés de l'écosystème et à minimiser les conflits avec les autres utilisateurs. Voici quelques exemples de directives opérationnelles et de produits de connaissance :

- Modèles nationaux de séquences des effets pour des activités telles que l'exploration sismique, le forage exploratoire, le transport et l'aquaculture
- Feuilles d'information et d'orientation, énoncés des pratiques de l'industrie, normes d'élaboration et pratiques de gestion exemplaires
- Lignes directrices et critères liés à la qualité du milieu marin
- Produits de cartographie visant à la planification des ZPM et de la conservation, et pour les conditions de durabilité du Marine Stewardship Council pour les pêches certifiées
- Inventaires côtiers et marins pour les opérations de préparation et d'intervention en cas d'urgence environnementale, et évaluations et examens environnementaux des activités et des aménagements marins
- Directives sur la gestion et l'évaluation des risques pour les ZIEB régionales, y compris des profils de site avec des mesures d'atténuation pour diverses activités humaines

Dans le cadre du Plan, on continuera à chercher des occasions d'élaborer des produits de directives opérationnelles ciblant les principales priorités.

ÉVALUATION BIORÉGIONALE ET RAPPORTS

La planification et la prise de décisions éclairées nécessitent des renseignements à jour sur l'écosystème des océans et les activités qui s'y déroulent. Le Ministère utilise diverses sources d'information et expertises au sein du Ministère et dans d'autres organisations ayant des connaissances et des renseignements sur les tendances et l'état des océans dans la biorégion.

Les renseignements contenus dans les rapports sur l'état de l'océan appuient un certain nombre d'applications, dont la gestion et l'évaluation environnementales, ainsi que la recherche et l'éducation. Aux fins du Plan, cette série d'articles thématiques peut aider à définir les priorités pour les différentes mesures visant à traiter les questions en suspens, les tendances ou les lacunes en matière de connaissances.

Les zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) font partie des zones d'évaluation du Ministère. Les ZIEB sont des zones pour lesquelles il a été déterminé, dans le cadre d'une évaluation officielle, qu'elles avaient une importance biologique ou écologique particulière par rapport à l'écosystème marin environnant. Le Ministère a identifié un certain nombre de zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) dans les parties côtières et extracôtières de la biorégion. Ces zones doivent être gérées avec un degré de prévention des risques plus élevé et adapté. À ce jour, les ZIEB ont principalement servi à éclairer les évaluations environnementales des activités et des aménagements marins proposés et seront prises en compte dans la planification du réseau biorégional de zones de protection marines et l'application de la Politique sur les zones benthiques vulnérables du Ministère pour la gestion durable des pêches. Le Ministère réalise un examen systématique des ZIEB régionales afin de déterminer les priorités concernant l'élaboration des profils de site. Ces profils incluront une évaluation des risques pertinents, les mesures de protection et d'atténuation recommandées, de l'information pratique et des directives opérationnelles pour la gestion et l'utilisation du site. L'objectif est de créer en priorité les profils des ZIEB qui sont le plus susceptibles d'être touchés par les activités actuelles ou futures, ainsi



Rapports sur l'état des océans : Évaluer les enjeux, les tendances et les priorités biorégionales

Le Ministère a appuyé l'élaboration de rapports sur l'état des océans afin de fournir un aperçu détaillé de l'écosystème, des activités humaines et des nouveaux enjeux dans des zones océaniques définies. Le Ministère a collaboré avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour réaliser deux rapports couvrant la biorégion : le rapport sur l'état de la plate-forme Néo-Écossaise et le rapport sur l'état du golfe du Maine. Ces rapports fournissent des renseignements sur les enjeux et les tendances d'importance relativement aux océans dans un format accessible et facile à comprendre pour des publics très variés. Ces rapports sont des documents modulaires en ligne composés d'un document d'introduction sur le contexte et d'articles thématiques. Le document sur le contexte fournit une vue d'ensemble des renseignements généraux, tandis que les articles thématiques examinent plus en détail les enjeux importants dans chaque zone. Les articles thématiques sont organisés de la même manière : ils fournissent une vue d'ensemble de l'enjeu et décrivent les forces motrices et les pressions, l'état et les tendances, les impacts, les mesures et les réponses, et les références.

Les documents de contexte et les articles thématiques sur l'état de l'océan comprennent les suivants :

Plate-forme Néo-Écossaise

Biodiversité

- Communautés et les habitats marins
- Mortalité accessoire
- Espèces en péril
- Espèces envahissantes

Productivité

- Productivité primaire et secondaire
- Structure trophique
- État des stocks de poissons et pêches commerciales

Qualité du milieu marin

- Qualité de l'eau et des sédiments
- Bruits dans l'océan
- Déchets et débris
- Acidification des océans

Autre

- Changements climatiques et effets sur les écosystèmes, les habitats et les biotes
- Nouveaux enjeux

Golfe du Maine

Changements climatiques

- Changements climatiques et humains
- Changements climatiques et effets sur les écosystèmes, les habitats et les biotes

Pêches et aquaculture

- Pêches commerciales

Aménagement du littoral

- Utilisation des terres côtières et aménagement

Contaminants

- Contaminants toxiques
- Agents pathogènes microbiens et toxines

Eutrophisation

- Eutrophisation

Habitats aquatiques

- Écosystèmes côtiers et habitats
- Écosystèmes extracôtiers et habitats
- État des bassins versants

Autre

- Espèces envahissantes
- Espèces en péril
- Nouveaux enjeux

La liste complète des rapports peuvent être consultées à l'adresse suivante :

State of the Gulf of Maine – <http://www.gulfofmaine.org/2/resources/state-of-the-gulf-of-maine-report/>

State of the Scotian Shelf – <http://coinalantic.ca/index.php/state-of-the-scotian-shelf>



que des zones jugées particulièrement vulnérables ou à risque. Ce processus fournira également des indications précieuses pour la planification régionale des ZPM en cernant les lacunes en matière de gestion et de protection.

En plus de l'évaluation des ZIEB et des rapports sur l'état de l'océan, le Ministère continuera à soutenir et à utiliser la recherche scientifique sur les caractéristiques et les processus biologiques et des écosystèmes. Il s'agit notamment des données générées par l'intermédiaire du processus du Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS) du Ministère, et au moyen de relevés de recherche établis de longue date tels que le Programme de monitoring de la zone atlantique (PMZA) et des relevés au chalut dans le cadre de la recherche sur les pêches. De la même façon, les activités continues de suivi, d'analyse et de cartographie des utilisations de l'océan et des problèmes de gestion menées par le Ministère contribueront à la définition des priorités ministérielles. Les recherches et les évaluations préparées par les autres gouvernements, les organisations autochtones, les groupes communautaires et de conservation, l'industrie maritime et les établissements universitaires fournissent d'autres données importantes pour l'état des connaissances de la biorégion et les priorités en matière de gestion des océans et des côtes.



PLANIFICATION ET GESTION DES ZONES DE PROTECTION MARINES

En vertu de la *Loi sur les océans*, le Ministère est responsable de désigner et de gérer les zones de protection marines (ZPM) et de diriger l'élaboration d'un réseau national de ZPM. Dans la région des Maritimes, la ZPM du Gully et la ZPM de l'estuaire de la Musquash ont été désignées et le banc de Sainte-Anne a été recensé comme une zone d'intérêt. Deux zones de conservation des coraux et deux zones de conservation des éponges ont également été établies, et diverses autres mesures de conservation visant des zones particulières ont été prises (figure 8). Les zones protégées décrites ci-dessus étant en place, le Ministère lance actuellement un processus de planification en vue de concevoir un plan relatif au réseau des ZPM pour la biorégion de la plate-forme-Néo-Écossaise-baie-de-Fundy.

RÉSEAU DE ZONES DE PROTECTION MARINES

Le Canada a pris plusieurs engagements nationaux et internationaux envers la mise en place de réseaux de ZPM. Plus récemment, lors de la réunion de 2010 des pays signataires de la Convention sur la diversité biologique (CBD), il a été fixé des objectifs de protection marine. Des engagements



nationaux ont été pris dans le cadre de la *Loi sur les océans*, de la Stratégie fédérale sur les zones de protection marines du Canada (gouvernement du Canada, 2005), et de l'initiative Santé des océans, dont a découlé le Cadre national pour le réseau de zones de protection marines du Canada. Le Cadre national est un document d'orientation que se partagent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et qui fournit des lignes directrices pour planifier et mettre en œuvre le réseau national.

Outre les ZPM désignées par le Ministère en vertu de la *Loi sur les océans*, les aires marines nationales de conservation (Parcs Canada) et les réserves marines de faune (Environnement Canada) peuvent également contribuer à un réseau fédéral de zones protégées. Les refuges d'oiseaux migrateurs, les réserves nationales de faune et les parcs nationaux avec une composante marine, de même que certaines mesures existantes de conservation propres à chaque zone, telles que les fermetures de pêches, peuvent également être considérés comme des éléments contributifs importants pour ce réseau.

Aux fins de la planification des ZPM, les eaux canadiennes ont été divisées en treize biorégions. Le but à long terme

est de mettre en place des réseaux distincts, mais connectés dans chaque biorégion. La biorégion de la plate-forme Néo-Écossaise-baie-de-Fundy et ses trois zones de planification (zone extracôtière de la plate-forme Néo-Écossaise, côte Atlantique et baie de Fundy) servent de fondement aux activités de planification de la conservation et aux activités plus générales de gestion des océans et des côtes menées par le Ministère.

En tant qu'organisme responsable, le Ministère travaille en étroite collaboration avec ses partenaires fédéraux (Environnement Canada et Parcs Canada) et provinciaux (Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick) en vue de faire progresser la planification du réseau de ZPM. Les principales étapes du processus de planification sont les suivantes :

1. Désigner et mobiliser les parties intéressées (organismes gouvernementaux, groupes autochtones et intervenants).
2. Regrouper les renseignements disponibles.
3. Fixer des objectifs pour le réseau.

Utilisation des ZIEB dans la planification du réseau des ZPM

L'analyse requise pour concevoir un réseau de ZPM nécessite de bien prendre en compte l'ensemble des écosystèmes, des zones de grande importance écologique distinctes, des utilisations humaines présentes et passées, de l'importance économique et culturelle, ainsi que les divers utilisateurs et parties intéressées concernés. À cette fin, le Ministère compile et analyse actuellement les données afin que ces éléments soient bien connus de tous. Ces renseignements seront examinés de près par les ministères responsables et avec les intervenants.

Les sites désignés comme des ZIEB feront partie des sources d'information clés qui seront utilisées pour la planification du réseau des ZPM. Il s'agit de zones pour lesquelles le Ministère a déterminé qu'elles jouaient un rôle particulièrement important dans certains écosystèmes ou communautés à partir de cinq critères, notamment : l'unicité, la concentration, les conséquences sur la valeur adaptive, la résilience et le caractère naturel. De nombreuses ZIEB ont été recensées dans les trois zones de planification biorégionales, y compris des sites qui pourraient être requis pour des phases essentielles du cycle biologique tel que le frai, l'élevage, l'alimentation et la migration. D'autres travaux et analyses seront effectués dans le cadre du Plan régional pour les océans afin de mieux délimiter les ZIEB, d'évaluer les menaces et de déterminer les mesures de gestion appropriées. Les ZIEB ne seront pas toutes protégées en étant intégrées au réseau des ZPM. Pour les sites où la désignation en tant que ZPM n'est pas la meilleure option de gestion, on pourra recourir à d'autres instruments et mesures si une protection supplémentaire est nécessaire. Ces mesures peuvent notamment consister à élaborer des lignes directrices sur la qualité du milieu marin (QMM), des procédures opérationnelles normalisées pour un secteur précis; à créer et à appliquer des pratiques de gestion exemplaires, d'autres mesures de conservation propres au site telles que des fermetures de zones ou des restrictions liées aux engins, ainsi que d'autres approches volontaires ou réglementaires.



4. Définir les aires de conservation de grande valeur.
5. Prendre en compte l'importance économique, sociale et culturelle.
6. Créer un plan d'action pour le réseau.
7. Exécuter la planification et la mise en œuvre propres à chaque site.
8. Surveiller, gérer et rendre compte.

Cette initiative s'appuiera sur des activités régionales de planification de la conservation antérieures, notamment sur les efforts pour mobiliser des intervenants, compiler les données et désigner des ZIEB, et sur d'autres grandes priorités de conservation. Si l'on examine le travail déjà effectué, des progrès importants ont été accomplis à l'égard des trois premières étapes ces dix dernières années.

Le Ministère lance actuellement le processus pluriannuel de planification du réseau des ZPM en prenant des engagements ciblés auprès de l'ensemble des organismes gouvernementaux, des groupes autochtones et des intervenants compétents, ainsi qu'auprès du public. Le travail technique est en cours afin d'élaborer des objectifs de conservation, de compiler des données et d'étudier les scénarios potentiels de conception du réseau de zones de protection marines, et il se poursuivra tout au long du processus de planification. L'une des étapes clés est la conception d'un plan d'action qui précise les zones que les mesures de protection doivent viser en priorité au sein de la biorégion. Ce plan servira de fondement pour sélectionner toute nouvelle ZPM dans la biorégion et sera adapté à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

GESTION DES ZONES DE PROTECTION MARINES ET DES ZONES DE CONSERVATION

À titre d'autorité fédérale compétente pour les ZPM créées en vertu de la *Loi sur les océans*, le Ministère est responsable d'assurer le respect et l'application des mesures de conservation dans ces sites. La gestion des ZPM comprend de nombreuses activités, notamment élaborer, mettre en



œuvre et actualiser les plans de gestion, concevoir les plans de surveillance écologique et mener une surveillance et des recherches scientifiques, gérer les activités humaines conformément à la législation et aux plans d'activités existants, élaborer d'autres politiques et lignes directrices si nécessaire, élaborer des documents d'éducation et de sensibilisation, veiller à faire respecter et appliquer la loi avec efficacité et en temps opportun, et produire des rapports sur le rendement.

ZPM en vertu de la *Loi sur les océans*

Il y a une zone d'intérêt et deux ZPM en vertu de la *Loi sur les océans* dans la région des Maritimes; elles sont décrites ci-dessous.

Zone de protection marine du Gully

Situé au large de la Nouvelle-Écosse, près de l'île de Sable, le Gully abrite une grande diversité d'espèces et d'habitats marins, notamment des coraux d'eau profonde et des baleines à bec communes. C'est également le plus grand canyon sous-marin de l'ouest de l'océan Atlantique. La ZPM du Gully a été désignée en 2004 et couvre une superficie de 2 364 km². Le Comité consultatif du Gully, composé de divers organismes gouvernementaux et intervenants, se réunit régulièrement pour fournir une orientation concernant les questions de gestion.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la ZPM du Gully, veuillez consulter la page <http://www.dfo-mpo.gc.ca/océans/marineareas-zonesmarines/mpa-zpmlatlantic-atlantique/gully-fra.htm>



La ZPM du Gully : la gestion intégrée en pratique

La gestion quotidienne de la ZPM du Gully nécessite la mise en œuvre continue des pratiques de gestion intégrée, y compris la coordination et la collaboration au sein du gouvernement et avec les parties intéressées externes. Des ententes de collaboration et de partenariat ont permis aux gestionnaires de la ZPM d'accéder à une série de mécanismes de contrôle législatif, de mesures volontaires et de programmes préexistants de collecte des données et de surveillance, et d'en tirer parti. Par exemple, les outils de gestion des pêches sont utilisés pour protéger la ZPM des impacts liés aux pêches. Ces outils incluent des conditions de permis qui restreignent la pêche sur le site, ainsi que des mécanismes de surveillance de la conformité (p. ex. surveillance des navires par satellite, registres, patrouilles de surveillance aérienne et rapports d'observateurs) pour garantir que les restrictions relatives aux pêches sont respectées. Les activités d'exploration gazière et pétrolière et de développement à proximité sont gérées en coopération avec les organismes de régulation des hydrocarbures et les représentants de l'industrie. La gestion et la surveillance du renouvellement des eaux de ballast sont effectuées en collaboration avec Transports Canada, et la pollution marine est surveillée au moyen de patrouilles de surveillance aérienne et par satellite dans le cadre d'un partenariat entre Transports Canada et Environnement Canada. Parmi les autres organismes fédéraux qui jouent un rôle dans la protection de la ZPM, citons la Garde côtière canadienne, qui fournit un soutien par l'intermédiaire de ses programmes d'intervention en cas d'urgence et de surveillance du trafic maritime, ainsi que le ministère de la Défense nationale, qui effectue des patrouilles de surveillance aérienne ou avec des navires lorsqu'il passe à proximité de la ZPM. En outre, les partenariats scientifiques avec les universités et la surveillance accrue des effets par l'industrie ont fortement contribué à l'amélioration de notre connaissance de l'écosystème de la ZPM et de ses menaces.

Zone de protection marine de l'estuaire de la Musquash

La ZPM de l'estuaire de la Musquash est située dans la baie de Fundy, à environ 20 km au sud-ouest de Saint John, au Nouveau-Brunswick. Cette ZPM, qui a été désignée en 2006 et qui couvre une superficie de 7,4 km², englobe un estuaire productif et des habitats de marais salés qui offrent un habitat à de nombreuses espèces de poissons, d'invertébrés et de plantes marines. Le Ministère gère également 4,0 km² supplémentaires de terres et d'eaux intertidales dans l'estuaire dans le cadre de cette ZPM qui sont appelés la « zone intertidale administrée »¹. Cet estuaire est l'un des rares estuaires restants de la baie de Fundy qui n'ont pas été profondément perturbés par les activités humaines. Le Comité consultatif de l'estuaire de la Musquash, qui comprend un large éventail de parties intéressées, se réunit régulièrement pour examiner les questions de gestion et proposer une orientation à cet égard.

Pour de plus amples renseignements sur la ZPM de l'estuaire de la Musquash, veuillez consulter la page : <http://www.inter.dfo-mpo.gc.ca/Maritimes/Oceans/GCO/Musquash/ZPM-Musquash>



Zone d'intérêt du banc de Sainte-Anne

Située au large de l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, la zone d'intérêt (ZI) du banc de Sainte-Anne est en cours de désignation comme ZPM en vertu de la *Loi sur les océans*. Cette ZI, d'une superficie d'environ 4 677 km², est une zone d'importance écologique qui englobe un habitat primordial pour plusieurs espèces commerciales et non commerciales, y compris des espèces en péril (p. ex. loup atlantique, morue), des habitats uniques, et une zone abritant une grande diversité de poissons. Il a

¹ Le règlement sur la ZPM de l'estuaire de la Musquash a désigné 7,4 km² d'eaux de l'estuaire jusqu'à la laisse de basse mer habituelle comme une ZPM. En 2006, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a transféré les terres publiques submergées provinciales et certaines des terres intertidales contiguës de l'estuaire au gouvernement du Canada. Le Ministère administre ces 4,0 km² de façon similaire à la ZPM.

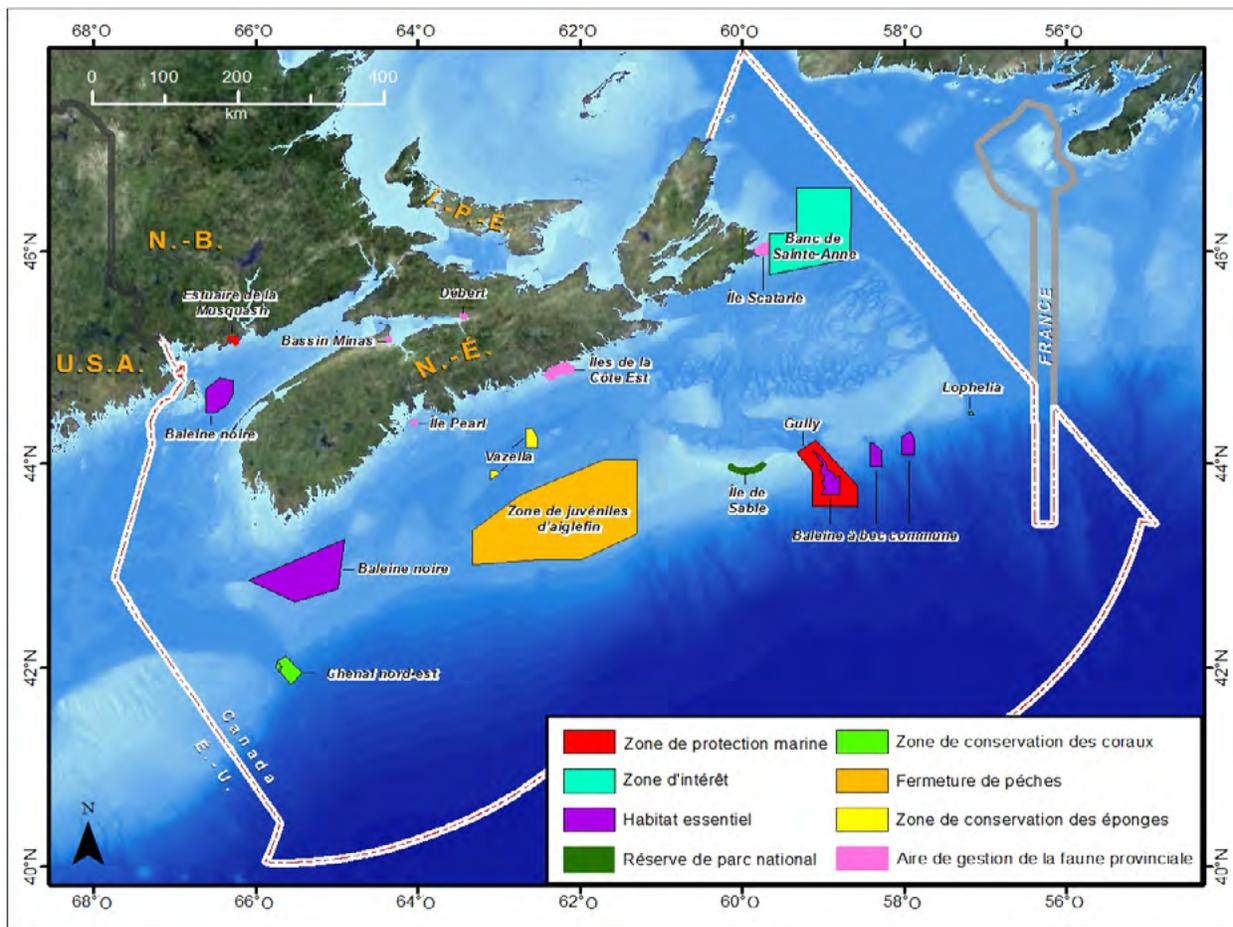


Figure 8. Zones de protection marines et autres zones de conservation de la région des Maritimes

été réalisé une évaluation des risques écologiques pour la ZI afin de déterminer le risque relatif d'interactions entre les priorités de conservation de la future ZPM et plusieurs activités humaines. L'évaluation des risques a combiné la conséquence d'un événement (c.-à-d. la répercussion prévue d'une interaction) avec la probabilité de sa réalisation. Les résultats de cette évaluation des risques ont aidé à prendre des décisions sur les activités qui seront autorisées en vertu du futur règlement de la ZPM et ont également aidé à définir la frontière et les secteurs où la pêche sera limitée. Une fois désigné, le banc de Sainte-Anne sera géré conformément aux dispositions du plan de gestion du site et avec la participation d'un comité consultatif composé de plusieurs intervenants.

Pour de plus amples renseignements sur la ZPM du banc de Sainte-Anne, veuillez consulter la page <http://www.inter.dfo-mpo.gc.ca/Maritimes/Oceans/GCO/Protection-marine/Zones-Interet>

Zones de conservation des coraux et des éponges

Outre ces ZPM, il y a deux régions qui ont une concentration élevée d'une ou plusieurs espèces de corail et qui sont gérées en tant que zones de conservation des coraux. La première zone de conservation des éponges de la région des Maritimes a également récemment été établie pour un type rare d'éponge siliceuse au large de la Nouvelle-Écosse. L'objectif pour ces zones est similaire à celui des ZPM en ceci que les caractéristiques écologiques sont protégées en imposant des restrictions aux activités humaines. Toutefois, ces zones sont devenues des zones fermées aux pêches en vertu de la *Loi sur les pêches* au lieu de la *Loi sur les océans* afin de traiter directement les effets des pêches. Une brève description des mesures de conservation des éponges et des coraux est fournie ci-dessous :

Zone de conservation des coraux du chenal Nord-Est : Cette zone, située au large de la côte sud-ouest de la Nouvelle-



Écosse, a été établie en juin 2002 en vertu de la *Loi sur les pêches* afin de protéger les densités élevées de corail *Paragorgia arborea* et de corail *Primnoa resedaeformis*. La zone de conservation des coraux s'étend sur 424 km², dont 90 % sont fermés à toutes les pêches de fond.

Zone de conservation des coraux de Lophelia : Cette zone, située au sud-est du Cap-Breton, a été établie en vertu de la *Loi sur les pêches* en septembre 2003 et couvre une superficie de 15 km². Cette zone de conservation des coraux protège l'une des seules colonies connues de *Lophelia pertusa* dans l'est du Canada et est entièrement fermée à toutes les pêches de fond. L'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers a également mis en place une restriction concernant l'exploration gazière et pétrolière dans cette zone.

Zone de conservation des éponges de l'espèce Vazella pourtalesi : Les agrégations importantes d'éponges dans la partie est de la plate-forme Néo-Écossaise représentent des lits d'éponges fragiles et uniques au monde. En vue d'aider à conserver et à préserver ces zones, elles ont été protégées en vertu de la politique sur les zones benthiques vulnérables du Cadre pour la pêche durable du Ministère. Les fermetures totales représentent 259 km² et prennent la forme de deux cases distinctes qui couvrent les zones de répartition connues des éponges. Dans ces zones, tout type d'engin de pêche en contact avec le fond marin, dont les dragues, les casiers et les chaluts de fond, est interdit.

Les priorités permanentes pour les mesures de conservation des coraux ou des éponges sont de mettre en place des plans de surveillance, de coordonner et de surveiller la recherche scientifique, de réaliser des examens exhaustifs des pêches, d'examiner les problèmes liés aux frontières, de mettre en œuvre les mesures de protection par l'intermédiaire de plans de gestion intégrée des pêches et de conditions de permis de pêche pertinents.



GEORGE PAUL

COLLABORATION ET MOBILISATION

La collaboration est essentielle pour la *Loi sur les océans*, car elle garantit que les nombreux points de vue, sources de connaissances et approches sont utilisés dans le cadre de la gestion des espaces océaniques et côtiers du Canada. La collaboration est particulièrement importante au vu de la vaste gamme de gestionnaires, d'utilisateurs et de parties intéressées liés au milieu marin au sein de la région des Maritimes. Le Plan reconnaît l'importance d'une forte harmonisation interne au sein du Ministère et continue à soutenir la collaboration avec les autres ministères, les organisations autochtones et les intervenants en utilisant divers mécanismes et processus.

AU NIVEAU MINISTÉRIEL

Une approche collaborative ou à l'échelle du Ministère de la prise de décisions et de la mise en œuvre des politiques constitue la façon la plus efficace et la plus rentable d'obtenir les résultats stratégiques ministériels. L'un des objectifs clés du Plan est de parvenir à adopter des approches coordonnées, constantes et cohérentes dans l'ensemble du Ministère pour élaborer les politiques, mettre en œuvre les programmes et prendre des décisions au sein du milieu marin. Une coordination et une harmonisation internes efficaces aident le Ministère à répondre aux partenaires et aux intervenants externes d'une seule voix sur toute une gamme de questions transversales telles que l'exploration et



l'exploitation pétrolières et gazières, le développement des énergies renouvelables marines, le choix des sites aquacoles, la planification de la conservation, et les évaluations environnementales.

En outre, un certain nombre d'initiatives de politique et de stratégies actuellement mises en place par le Ministère nécessitent la collaboration et la contribution de nombreux secteurs du Ministère. Il s'agit notamment des activités liées aux éléments suivants :

- Cadre pour une approche écosystémique de la gestion de la région des Maritimes
- Politiques en vertu du Cadre pour la pêche durable
- Planification du rétablissement et des mesures en vertu de la LEP
- Stratégie d'aquaculture durable
- Gestion et protection des pêches
- Recherche, évaluation des risques et adaptation liés au changement climatique
- Recherches et conseils scientifiques sur les écosystèmes
- Gestion et cartographie des données géospatiales
- Préparation et intervention en cas d'incident environnemental

Une harmonisation interne entre les secteurs du Ministère aide à déterminer le type de renseignements nécessaires pour éclairer les décisions. Cela permet au Ministère de déterminer les renseignements généralement requis par les décideurs et de les transformer en produits de connaissance immédiatement accessibles. Ce travail est lié à l'objectif de parvenir à une prise de décisions efficace et est une priorité aux termes du Plan.

Au sein du Ministère, la Division de la gestion des océans et des côtes fournit des produits tels que des cartes, des données et des évaluations des risques qui aident à mettre en œuvre les politiques, les stratégies et les mesures de

gestion ministérielles. La Division soutient également les efforts d'amélioration de la coordination des activités liées à l'intégration des politiques et de la gestion, comme les processus visant à s'assurer que l'ensemble des intérêts et des responsabilités ministériels sont traités pendant l'examen des projets et des activités liés au milieu marin.

En plus d'une coordination et d'une harmonisation efficaces, le Plan met l'accent sur l'intégration d'approches écosystémiques de la gestion dans les politiques, les programmes et les opérations ministériels. Au sein de la région des Maritimes, le Ministère fait progresser cet aspect grâce à son Cadre pour une approche écosystémique de la gestion qui décrit une structure commune avec une terminologie et des définitions uniformes. Cela favorisera une meilleure compréhension et une application uniforme de l'approche écosystémique de la gestion dans les divers secteurs du Ministère. Un certain nombre de secteurs ministériels cherchent activement à comprendre cette approche et à l'appliquer à leurs opérations. La Gestion des ressources a été parmi les premières unités du Ministère à intégrer cette approche à son programme, notamment au sein de la structure des plans de gestion intégrée des pêches et en faisant progresser le Cadre





Cadre pour la pêche durable du Ministère : la collaboration ministérielle en action

Le Secteur de la gestion des ressources du Ministère vise à offrir aux Canadiens des ressources halieutiques durables qui soutiennent une industrie de la pêche diversifiée et viable sur le plan économique. Le Cadre pour la pêche durable sert de guide à la prestation des programmes. Ce Cadre est composé d'un ensemble de politiques sur la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques, ainsi que d'une panoplie d'outils destinée à aider le secteur de la Gestion des ressources à mettre en œuvre ces politiques. Cette mise en œuvre nécessite la participation et la contribution de plusieurs secteurs du Ministère, dont Sciences des écosystèmes et des océans, Politiques et services économiques, et Gestion des écosystèmes. Les outils et politiques suivants ont été mis en place pour orienter la mise en œuvre régionale du Cadre pour la pêche durable :

Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) : L'un des principaux outils du Cadre est le PGIP. Les PGIP sont élaborés pour gérer la pêche d'une espèce particulière dans une région précise. Ils fournissent un cadre de planification pour gérer les impacts de la pêche sur les espèces visées et non visées, de même que les répercussions notables que la pêche peut avoir sur l'habitat.

Cadre pour une approche écosystémique de la gestion : Le Cadre pour une approche écosystémique de la gestion a été intégré aux PGIP de la région pour qu'une fois incorporé aux activités des autres secteurs de gestion, il aide le Ministère à comprendre les effets cumulatifs de diverses utilisations humaines sur l'écosystème, et par la suite, les conséquences des effets cumulatifs pour les stratégies de gestion des pêches.

Politique sur l'approche de précaution (AP) : La Politique sur l'AP s'applique lorsque des décisions sont prises concernant les stratégies de pêche ou les taux de récolte pour les stocks visés par une pêche. Cette Politique requiert la création de cadres décisionnels intégrant l'approche de précaution et incluant des points de référence liés aux indicateurs écosystémiques et des stocks, ainsi que des règles de contrôle des prises. On travaille actuellement à préciser et à développer les cadres de l'AP dans les PGIP de la région, notamment à inclure des facteurs socioéconomiques s'il y a lieu, ainsi qu'à mettre en œuvre des plans de rétablissement pour les stocks en dessous ou proches des points de référence limite.

Politique sur les zones benthiques vulnérables : La politique sur les zones benthiques vulnérables vise à aider à gérer les pêches de façon à atténuer les impacts de la pêche sur les zones benthiques vulnérables ou à éviter les impacts de la pêche susceptibles de causer des dommages graves ou irréversibles à des habitats, des communautés ou des espèces marines vulnérables. Des cartes des pêches à jour élaborées pour appuyer la planification de la conservation et la gestion des océans et des côtes facilitent également les évaluations des effets cumulatifs de la pêche sur ces zones sensibles. Les évaluations des ZIEB régionales dont les caractéristiques de fond pourraient être vulnérables sont également utilisées pour appuyer l'application permanente de la politique. Des mesures de protection spatiales, comme la zone de conservation des éponges, qui découlent de cette politique représentent d'importantes contributions au réseau biorégional de ZPM.

Politique sur la gestion des prises accessoires : Une politique sur les prises accessoires a été élaborée en vertu du cadre. Deux processus permettent de traiter les priorités de gestion des risques associés aux prises accessoires. Le premier est propre à chaque pêche et consiste à élaborer des PGIP. Dans le cadre du processus des PGIP, deux plans propres à une espèce et à une pêche ont été élaborés pour s'attaquer au problème des espèces prioritaires prises accidentellement : le plan de travail visant à apporter des solutions au problème des captures accessoires et des rejets dans les pêches canadiennes des grands poissons pélagiques et le Plan d'action pour la conservation des caouannes du Canada atlantique. Le deuxième processus utilisé pour répondre aux enjeux des pêches accessoires concerne toutes les pêches et est mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action régional sur les pêches accessoires. Dans le cadre de cette initiative, on a estimé les rejets des pêches commerciales et produit des rapports à cet égard afin de repérer les espèces qui pourraient être en péril en raison de forts taux de rejet, ainsi que les pêches où il y a des lacunes importantes au niveau des données de surveillance.

La collaboration dans le cadre du Plan régional pour les océans se poursuivra afin de soutenir le Cadre pour une pêche durable dans les zones où l'on effectue des analyses spatiales, de même que la création de renseignements et de produits cartographiques.



pour la pêche durable. Gestion des écosystèmes, qui inclut la Division de la gestion des océans et des côtes, la Division de la gestion des espèces en péril et le Programme de protection des pêches, joue actuellement le rôle de responsable régional du Cadre pour une approche écosystémique de la gestion et a fait progresser cette approche grâce à diverses initiatives de gestion. Par exemple, le processus d'évaluation des risques et d'analyse de la gestion pour les ZIEB régionales utilise les principes d'organisation du Cadre pour une approche écosystémique de la gestion. Sciences des écosystèmes et des océans est à l'origine d'une grande partie des fondements scientifiques et de la rigueur au Cadre pour une approche écosystémique de la gestion, et l'a adopté comme principe d'organisation pour ses processus d'évaluation et de hiérarchisation des recherches.

AU NIVEAU INTERGOUVERNEMENTAL

La collaboration et la coordination intergouvernementales sont essentielles pour de nombreux ministères ayant un rôle et un mandat législatifs en matière de gestion des océans et des côtes. La coordination permet à différents paliers et ministères d'être plus efficaces et efficients dans l'accomplissement de leurs responsabilités grâce à une aide à la définition des priorités communes, au partage des données et de l'information, à une planification coordonnée du travail et à une meilleure communication.

La collaboration intergouvernementale permet au Ministère de s'engager auprès d'autres ministères et ordres de gouvernement, de travailler avec eux pour faire progresser les responsabilités des programmes, tout en donnant l'occasion au Ministère d'influer sur la manière dont les autres exercent leurs responsabilités dans ces domaines. De cette façon, le Ministère continuera à soutenir et à participer aux organismes de coordination, ainsi qu'à faire preuve de leadership au besoin. D'autres efforts viseront à faire évoluer les accords officiels tels que les protocoles d'entente afin de soutenir une meilleure coordination.

Un certain nombre de mécanismes sont actuellement en place pour appuyer la coordination intergouvernementale. En voici quelques exemples :

Comité régional de gestion des zones côtières et des océans

Le Comité régional de gestion côtière et des océans (CRGCO) des provinces maritimes est le forum de la haute direction des ministères des gouvernements fédéral et provinciaux. Il assure la supervision, la coordination et l'orientation stratégique des processus de gestion des océans et des côtes en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. Le CRGCO est appuyé par un comité de coordination composé d'employés fédéraux et provinciaux et se réunit régulièrement pour favoriser le partage de l'information, le renforcement des capacités et la définition des priorités pour les activités de gestion des océans et des côtes.

De plus, une structure a été mise sur pied au Nouveau-Brunswick spécialement pour soutenir la participation provinciale au CRGCO. Cette entente entre organismes inclut des tables rondes pour l'engagement au niveau des programmes et au niveau de la haute direction.

En Nouvelle-Écosse, la participation provinciale est coordonnée par l'intermédiaire du Réseau provincial des océans qui réunit divers organismes. Ce Réseau est présidé par le ministre des Pêches et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse; il offre son expertise et facilite la coordination des questions et des initiatives liées à la gestion côtière au sein du gouvernement provincial.

Le Ministère ne fait partie d'aucune de ces structures provinciales, mais il est encouragé à s'en servir pour communiquer de l'information et obtenir les commentaires d'un vaste éventail de ministères provinciaux sur diverses questions.

Conseil du golfe du Maine

Le Conseil de l'environnement marin du golfe du Maine est un partenariat entre organisations gouvernementales et non gouvernementales du Canada et des États-Unis qui a été conclu en 1989. Ce Conseil s'attache à préserver et à améliorer la qualité de l'environnement dans le golfe du Maine pour permettre l'utilisation durable des ressources par les générations actuelles et à venir. Le Conseil et ses comités organisent des conférences et des ateliers, offrent des subventions



Protocoles d'entente intergouvernementaux

Outre les structures établies pour appuyer la coordination intergouvernementale, il existe un certain nombre d'accords officiels pour encourager la gestion coordonnée des côtes et des océans et fournir une orientation à cet égard.

Protocole d'entente entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur la gestion des côtes et des océans : En 2011, le gouvernement du Canada et la province de la Nouvelle-Écosse ont signé un protocole d'entente afin d'améliorer leur collaboration pour ce qui concerne leurs priorités communes en matière de gestion des océans et des côtes, dont la planification de la conservation marine, le partage des données et de l'information, et la recherche. Ce protocole d'entente favorise une collaboration générale, mais il permet également la création d'ententes subsidiaires spécifiques, de groupes de travail ou d'autres instruments en vue d'une collaboration ciblée dans un certain nombre de domaines concernant les organisations provinciales et fédérales. Il est possible que des plans de travail et des structures de production de rapports soient créés afin de formaliser ces ententes.

Le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick étudient actuellement la possibilité de conclure aussi une entente. Comme pour la Nouvelle-Écosse, cette entente faciliterait une plus grande collaboration intergouvernementale s'agissant des priorités communes.

Protocole d'entente entre le Ministère et l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers : Le Ministère des Pêches et Océans et l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE) ont conclu un protocole d'entente pour harmoniser les rôles et les responsabilités des deux organismes afin que l'exploitation pétrolière soit réalisée de façon éclairée et responsable au large de la Nouvelle-Écosse. Ce protocole d'entente inclut des plans de travail annuels conjoints couvrant la coordination des évaluations environnementales stratégiques et au niveau des projets, les études de suivi des effets sur l'environnement, les espèces en péril, la planification des ZPM et les autres initiatives en vertu de la Loi sur les océans, ainsi que la préparation et l'intervention environnementales.

et des prix de mérite, effectuent des contrôles environnementaux, traduisent les sciences pour l'équipe de gestion, sensibilisent le public au golfe, et relient les gens, les organisations et les données.

Un certain nombre de comités soutient le travail du Conseil et encourage la coordination intergouvernementale. Le Ministère travaille dans plusieurs de ces comités, y compris ceux axés sur les indicateurs écosystémiques, sur la planification spatiale marine et côtière et sur les rapports sur l'état du golfe du Maine.

Le Comité unique fédéral et provincial en matière d'énergie marémotrice de la Nouvelle-Écosse

Le Comité unique fédéral et provincial en matière d'énergie marémotrice de la Nouvelle-Écosse réunit l'ensemble des ministères ayant des pouvoirs et des responsabilités réglementaires en lien avec le

développement de l'énergie marémotrice. Ce Comité a pour objet de promouvoir le caractère certain et prévisible du processus, d'éviter les doublages réglementaires et d'accroître l'efficacité de l'examen des projets d'énergie marémotrice (dans les cours d'eau inférieurs à 50 mégawatts en Nouvelle-Écosse).

Environnement Canada : tables rondes scientifiques sur les urgences environnementales

Le Ministère collabore avec Environnement Canada et d'autres organismes fédéraux et provinciaux pour faire en sorte que le signalement des urgences environnementales au Canada et les interventions subséquentes soient efficaces. Pendant les incidents graves, Environnement Canada peut mettre en place une « table ronde scientifique » fournissant des conseils spécialisés pour appuyer une intervention environnementale. La table ronde scientifique réunit des experts des organismes gouvernementaux, des



organisations autochtones, des communautés locales, des utilisateurs des ressources, des groupes de conservation et des établissements d'enseignement pour qu'ils parviennent à un avis consensuel au sujet des priorités en matière de protection et des stratégies d'intervention. Les représentants du Ministère participant à la table ronde scientifique aident à diffuser l'information sur un incident environnemental au sein du Ministère afin de coordonner les conseils et les mesures appropriés dans les zones d'eau douce, côtières et marines. La région des Maritimes de Pêches et Océans Canada tient à jour un protocole régional d'intervention environnementale et un ensemble de procédures pour les étapes de signalement, de communication, de préparation, d'intervention et de rétablissement d'un incident environnemental.

AU NIVEAU DES INTERVENANTS

Il y a une vaste gamme d'intérêts liés à l'utilisation des espaces marins et côtiers du Canada. Les intérêts liés à l'exploration et à l'exploitation gazières et pétrolières, à la pêche, à l'aquaculture, au transport, au tourisme, aux pipelines et aux câbles sous-marins, à la recherche, à la défense maritime, à la conservation sont tous présents dans cette zone. Le Ministère soutient la participation des intervenants du secteur maritime dans le cadre de ses responsabilités de gestion en vertu de la *Loi sur les océans* dans les buts suivants :

- Valider, partager et communiquer l'information.
- Recevoir des commentaires, des conseils et des recommandations.
- Éclairer la mise en œuvre de plans d'actions et d'activités.
- Collaborer pour les projets et les enjeux.

Le Ministère doit partager et prendre en compte l'information et les commentaires des autres intervenants ayant des expériences, des points de vue et une expertise très variés. La nature de la participation des intervenants dépendra de leur niveau d'intérêt et de la mesure dans laquelle le travail en cours risque d'avoir un effet sur eux.

Le Ministère utilise un certain nombre d'approches différentes pour atteindre les objectifs énumérés ci-dessus. Les mécanismes visant à encourager la participation des intervenants et du secteur sont sélectionnés en fonction de l'objectif de l'activité et peuvent être mis en place au niveau national ou régional. Les formes de participation peuvent aller de celles mobilisant un vaste public et de multiples secteurs à des mécanismes bilatéraux ou de petits groupes plus ciblés, chacune ayant un objectif, une priorité et des avantages. Diverses méthodes de mobilisation peuvent être utilisées dans le cadre du Plan. Voici ci-dessous quelques exemples avec la participation du Ministère :

Forum des organisations non gouvernementales de l'environnement marin de la région des Maritimes de Pêches et Océans Canada

Ce Forum est le principal organe pour la discussion entre le Ministère et les organisations non gouvernementales

Consultations au sujet de la zone de protection marine du banc de Sainte-Anne proposée

Le processus qui a mené au projet de règlement pour la ZPM du banc de Sainte-Anne proposée était ouvert et transparent, ce qui est conforme aux principes du développement durable, et il était fondé sur la meilleure information scientifique et sur les meilleures connaissances écologiques traditionnelles disponibles. Toutes les parties intéressées, y compris les Premières Nations et les groupes autochtones, les organismes gouvernementaux provinciaux et fédéraux, les gouvernements locaux, l'industrie et les organismes de conservation, ont contribué à la conception de la ZPM recommandée pour le processus de désignation légale. Le Ministère a organisé 70 réunions au total, avec diverses organisations et personnes pendant la période de consultation. Cette approche exhaustive a permis de bien cerner l'ensemble des intérêts et des priorités, ainsi que d'obtenir des commentaires pratiques et éclairés pour le processus de désignation de la ZPM.



de l'environnement régionales sur les questions ayant trait au développement durable et à la conservation des ressources marines. Il offre une tribune pour l'échange d'information, l'établissement de relations et le dialogue sur les questions de politique stratégique et de gestion marine.

Table ronde du secteur des pêches de Scotia-Fundy

Cette table ronde constitue le principal organe pour la discussion entre le Ministère et l'industrie de la pêche commerciale dans la région des Maritimes. Cette entité donne l'occasion aux représentants de tous les groupes et les secteurs de l'industrie d'en apprendre davantage sur les questions liées aux politiques et à la gestion se rapportant aux pêches commerciales dans la région des Maritimes. C'est là que le Ministère discute des questions liées à la gestion des océans et des côtes et à la conservation marine avec le secteur des pêches.

Comité consultatif sur les pêches de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE)

Le Comité consultatif sur les pêches de l'OCNEHE réunit des représentants de divers groupes de pêche, du Ministère des Pêches et Océans, de Ressources naturelles Canada et des ministères de l'Énergie et des Pêches et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse. Ce groupe se réunit régulièrement et sert de mécanisme consultatif et d'échange d'information à l'OCNEHE pour divers aspects des activités et des projets liés aux hydrocarbures.

Comité consultatif de l'information sur les zones côtières de l'Atlantique (CCIZCA)

Créé en 1992, le CCIZCA encourage la coopération au Canada atlantique dans les domaines de la gestion des océans et des côtes, de la cartographie et de la géomatique. Ce groupe multisectoriel inclut des représentants du gouvernement, de l'industrie, du monde universitaire et d'organisations non gouvernementales. Le CCIZCA se réunit plusieurs fois par an et gère un site Web et un bulletin électronique qui ont beaucoup de succès.

Bay of Fundy Ecosystem Partnership (BOFEP)

BOFEP est une organisation non gouvernementale qui a été créée il y a longtemps pour promouvoir une recherche coopérative et intégrée sur l'écosystème de la baie de Fundy. Son principal objectif est d'encourager la gestion et la conservation avisées des ressources et des habitats marins dans la baie en diffusant de l'information, en surveillant l'état de l'écosystème et en facilitant les activités de recherche collaborative.

Initiative conjointe de planification environnementale du lac Bras d'Or

Cette Initiative est un groupe composé de divers intervenants ayant un intérêt ou un mandat à l'égard de la gestion du lac Bras d'Or et des terres du bassin versant. Il s'agit notamment de représentants des Premières Nations, des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral, des groupes d'intérêts environnementaux, de l'industrie et du monde universitaire. L'objectif de



L'Initiative est d'élaborer des approches de gestion intégrée afin de mieux comprendre, protéger et restaurer cet écosystème important.

Conseil consultatif maritime (CCM) du sud-ouest du Nouveau-Brunswick

Le CCM du sud-ouest du Nouveau-Brunswick est un groupe citoyen créé pour fournir des commentaires au gouvernement sur les enjeux, les politiques et les questions stratégiques marines concernant le sud-ouest du Nouveau Brunswick. Ce groupe donne des conseils en se fondant sur un ensemble de valeurs communautaires qui incluent des critères économiques, sociaux et environnementaux. Le Ministère des Pêches et Océans et le ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick apportent un soutien fondamental à cette initiative.

Comités consultatifs des ZPM

La consultation des intervenants est un élément fondamental du Programme des ZPM du Ministère qui a lieu pendant la planification, la sélection, la désignation et la gestion permanente des ZPM. Dans la région des Maritimes, on a créé des comités consultatifs des intervenants pour chaque ZPM telles que le Gully et l'estuaire de la Musquash, afin que l'industrie, les groupes autochtones, les organismes gouvernementaux et les autres parties intéressées puissent s'exprimer au sujet de la gestion de ces zones. Un comité similaire a été mis sur pied pour faire participer les intervenants au processus de désignation d'une ZPM actuellement en cours pour la zone d'intérêt du banc de Sainte-Anne. En raison des nombreux intérêts halieutiques dans cette zone, un groupe de travail distinct sur l'industrie de la pêche a également été créé pour rassembler les commentaires de l'industrie.

À l'échelle biorégionale, le Ministère et ses partenaires lancent actuellement un processus pour créer un plan du réseau des ZPM qui guidera la sélection des sites à l'avenir. Ce processus de planification pluriannuel comprendra plusieurs approches de consultation des intervenants, y compris une mobilisation des divers secteurs et intervenants.

Outre les forums et les groupes existants décrits ci-dessus, d'autres approches pour mobiliser, informer et collaborer avec les autres sont proposées dans le Plan. En voici

quelques exemples :

- Événements axés sur une zone géographique ou sur une question (p. ex. journées portes ouvertes, séries d'ateliers)
- Groupes techniques ou de travail spécialisés (p. ex. pour la planification des ZPM)
- Réseau des groupes d'intervenants du secteur des côtes et des océans avec une liste de personnes-ressources à jour, complète et représentative pour faciliter la participation et la consultation
- Site Web et médias sociaux
- Activités de sensibilisation et d'éducation du public (p. ex. Journée des océans, conférences Zone côtière Canada, séminaires et conférenciers invités)

ANNEX 1: DOCUMENTS DU PROGRAMME DE GESTION INTÉGRÉE DES OCÉANS

La liste ci-dessous est une compilation de documents qui ont été créés par le Programme de gestion intégrée des océans du Ministère ou en collaboration avec celui-ci pour guider les initiatives de gestion des océans et des côtes et de planification et de conservation marines dans la région des Maritimes. Ensemble, ils fournissent le contexte qui a aidé à élaborer l'approche actuelle du Plan. Les documents énumérés ci-dessous ont été classés en différents thèmes, chacun traitant différents aspects de la gestion des océans et des côtes.

Collaboration et mobilisation

Dans les environnements marins et côtiers du Canada, il y a un grand nombre d'intérêts et d'activités, comme l'exploitation gazière et pétrolière, la pêche, l'aquaculture, le transport, le tourisme, les pipelines et les câbles sous-marins, la recherche, la défense et la conservation. Les documents suivants présentent des exemples de processus de collaboration et de mobilisation employés pour intégrer ces intérêts à la gestion des océans et des côtes, ainsi que quelques-uns des outils et des stratégies utilisés pour orienter ces processus.

BLSmith Groupwork Inc. 2005. Conflict, collaboration and consensus in the Eastern Scotian Shelf Integrated Management (ESSIM) Initiative. Oceans and Coastal Management Report. 2005-05. 27 pp.

Corporate Research Associates. 2006. Public Survey Southwest New Brunswick Marine Resource Planning: Final Report. Prepared for the Southwest New Brunswick Marine Resource Planning Initiative. 35 pp.

MacLean, M., Breeze, H., et Doherty, P. 2009. Using fish harvesters' local ecological knowledge (LEK) in support of identifying ecologically and biologically significant areas (EBSAs) on the offshore Eastern Scotian Shelf. Oceans and Habitat Report. 2009-01. 49 pp.

MPO. 2001. Development of a collaborative management and planning process: a discussion paper for the Federal-Provincial ESSIM Working Group. Oceans and Coastal Management Division Report. 29 pp.

MPO. 2001. Issues, challenges, and opportunities for the ESSIM Initiative: a discussion paper for the Federal-Provincial ESSIM Working Group. Oceans and Coastal Management Division. 34 pp.

MPO. 2004. Cadre de consultation et boîte à outils. MPO/2004-66.

MPO. 2004. Proposed collaborative planning model: a discussion paper prepared for the ESSIM Forum. Oceans and Coastal Management Division Report. 2005-05. 22 pp.

MPO. 2013. Gestion intégrée des océans: Module 1 Gouvernance et mobilisation –Ébauche.

Rutherford, R., Herbert, G., et Coffen-Smout, S. 2005. Integrated ocean management and the collaborative planning process: the Eastern Scotian Shelf Integrated Management (ESSIM) Initiative. Mar. Pol. 29: 75-83 pp.

Écosystèmes

La biorégion de la plate-forme-Néo-Écossaise-baie-de-Fundy présente divers écosystèmes et habitats, et une vie marine variée. Les documents suivants présentent quelques-unes des caractéristiques écosystémiques de la biorégion, ainsi que des façons dont ces critères et caractéristiques écologiques peuvent être utilisés pour guider la gestion des océans et des côtes.

Arbour, J. et Kostylev V. (éds.) 2002. Maintenance of the diversity of ecosystem types: a framework for the conservation of benthic community of the Scotia-Fundy area of the Maritimes Region. Compte rendu d'un atelier sur l'habitat benthique. Réunion du Processus consultative des provinces Maritimes. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Compte Rendu 2002/023. 94 pp.

Breeze, H., Fenton, D., Rutherford, R., et Silva, M. 2002. The Scotian Shelf: an ecological overview for ocean planning. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 2513. 259 pp.

Breeze, H. 2004. Review of criteria for selecting ecologically significant areas of the Scotian Shelf and Slope: a discussion paper. Oceans and Coastal Management Division Report. 2004-04. 96 pp.

den Heyer, C., Doherty, P., Bundy, A., et Zwanenburg, K. 2006. DFO/FSRS workshop on inshore ecosystems and significant areas of the Scotian Shelf. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Compte Rendu 2006/002. 104 pp.

Doherty, P. et Horsman, T. 2007. Ecologically and biologically significant areas of the Scotian Shelf and environs: compilation of scientific expert opinion. Rapp. manus. can. sci. halieut. aquat. 2774. 57 pp.

Gromack, A.G., K. Allard, D. Fenton, S. Johnston, et J. Ford. 2010. Ecological and human use information for twenty areas on the Atlantic Coast of Nova Scotia in support of conservation planning. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 2880. xiv + 226 pp.

Hastings, K., M. King, et K. Allard. 2014. Ecologically and biologically significant areas in the Atlantic coastal region of Nova Scotia. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 3107. 186 pp.

Horsman, T. et Shackell, N. 2009. Atlas of important habitat for key fish species of the Scotian Shelf, Canada. Rapp. manus. can. sci. halieut. aquat. 2835. 82 pp.

Kennedy, E., L. Bennett, S. Campana, K. Clark, P. Comeau, M. Fowler, C. Gjerdrum, F. Grégoire, C. Hannah, L. Harris, et. al. 2011. The Marine Ecosystem of Georges Bank. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Doc. de rech. 2011/059. xiv + 232 pp.

MPO. 2003. État de l'écosystème de l'est du plateau néo-écossais. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rapp. sur l'état des écosystèmes 2003/04. 45 pp.

MPO. 2006. Identification des espèces et des attributs des communautés d'importance écologique. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2006/041. 24 pp.

MPO. 2006. Proceedings of the Maritimes Regional Advisory Process: Evaluation of the Ecosystem Overview and Assessment Report for the Bras d'Or Lakes, Nova Scotia; 2-3 November 2005. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Compte Rendu 2006/007.

MPO. 2009. La Zostère (*Zostera marina*) remplit-elle les critères d'espèce d'importance écologique? Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2009/018.

Parker, M., M. Westhead, P. Doherty, et J. Naug. 2007. Ecosystem Overview and Assessment Report for the Bras d'Or Lakes, Nova Scotia. Rapp. manus. can. sci. halieut. aquat. 2789: xxii+223 pp.

Stewart, J. (éd.). 2002. Proceedings of the Nova Scotia Institute of Science. (Science of the Bras d'Or Lakes) Volume 42.

Worcester, T. et Parker, M. 2010. Ecosystem status and trends report for the Gulf of Maine and Scotian Shelf. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Doc. de rech. 2010/070. 59 pp.

Zwaenenburg, K.C.T., Bundy, A., Strain, P., Bowen, W.D., Breeze, H., Campana, S.E., Hannah, C., Head, E., et Gordon, D. 2006. Implications of ecosystem dynamics for the integrated management of the Eastern Scotian Shelf. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 2652. xiii + 91 pp.

Contexte socioéconomique

La biorégion de la plate-forme-Néo-Écossaise-baie-de-Fundy regroupe une gamme variée d'activités maritimes, dont la pêche commerciale, le transport, l'exploitation pétrolière et gazière, l'aquaculture, les télécommunications, la défense et la recherche. Ces activités sont importantes sur le plan socioéconomique aux échelles nationale et régionale, et leur succès repose sur la gestion efficace des activités elles-mêmes, ainsi que de la conservation et de la protection des ressources qui en sont le fondement. Les documents suivants mettent en avant les principales activités socioéconomiques de la biorégion.

Breeze, H. et Horsman, T. (éds). 2005. La plate-forme Néo-Écossaise : atlas des activités humaines. Division de la gestion des océans et des côtes, Pêches et Océans Canada, Région des Maritimes. Dartmouth (N.-É.). 113 pp.

Coffen-Smout, S., Halliday, R.G., Herbert, G., Potter, T., et Witherspoon, N. 2001. Ocean activities and ecosystem issues on the Eastern Scotian Shelf: an assessment of current capabilities to address ecosystem objectives. 2001/095. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Doc. de rech. 44 pp.

Coffen-Smout, S., Shervill, D., Sam, D., Denton C., et Tremblay, J. 2013. Mapping inshore lobster landings and fishing effort on a Maritimes Region modified grid system. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 3024. 33 pp.

East Coast Aquatics. 2008. The Southwest New Brunswick Marine Resources Planning Area: A Background Document. Préparé pour Southwest New Brunswick Marine Resources Planning Steering Committee. 109 pp.

Gardner, M., MacAskill, G., et DeBow, C. 2009. Economic Impact of the Nova Scotia Ocean Sector 2002-2006. Prépare pour Pêches et Océans Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. 27 pp. + appx. http://www.gov.ns.ca/econ/publications/oceanindustries/docs/NS_Ocean_Sector_Report_2002-2006.pdf.

Gardner, M., et MacAskill, G. 2010. L'impact économique du secteur océanique au Nouveau-Brunswick : 2003-2008. Gardner-Pinfold Consulting Economists Ltd. Halifax (Nouvelle-Écosse).

Koropatnick, T., Johnston, S.K., Coffen-Smout, S., Macnab, P., et Szeto, A. Development and applications of vessel traffic maps based on long range identification and tracking (LRIT) data in Atlantic Canada. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 2966. 27 pp.

MPO. 2011. The Marine Environment and Fisheries of Georges Bank, Nova Scotia: Consideration of Potential Interactions Associated with Offshore Petroleum Activities. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 2945. xxxv + 492 pp.

Walmsley, J. 2005. Human use objectives and indicators framework for integrated ocean management on the Scotian Shelf. Jacques Whitford Ltd. Dartmouth (N.-É.). 40 pp.

Politiques, planification et gestion

Les politiques, les plans et les stratégies sont élaborés aux niveaux national et régional pour appuyer l'utilisation, la gestion et la conservation des océans. Les documents suivants donnent un aperçu de certaines des approches de la gestion marine applicables à la région des Maritimes.

Barrington, S. 2005. Developing a Strategic Action Plan for the Denys Basin Watershed, Nova Scotia. MES Thesis. Dalhousie University. 144 pp.

Chao, G., Herbert, S., Coffen-Smout, S., et Breeze, H. 2004. Review of federal, provincial, and international ocean regulatory and policy frameworks on the Scotian Shelf. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 2513. 231 pp.

Curran, K., Bundy, A., Craig, M., Hall, T., Lawton, P., et Quigley, S. 2012. Recommendations for science, management and an ecosystem approach in Fisheries and Oceans Canada, Maritimes Region. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Doc. de rech. 2012/061. vii + 49 pp.

EastCoast Aquatics. 2001. River Denys Integrated Management Report. Préparé pour Pêches et Océans Canada.

Environmental Design and Management Ltd. 2008. Bras d'Or Lakes Development Standards Final Report. Préparé pour l'Initiative conjointe de planification environnementale du lac Bras d'Or. 97 pp.

Gouvernement du Canada. 2005. Stratégie fédérale sur les aires marines protégées. Direction des communications, Pêches et Océans Canada. Ottawa (ON). 18 pp.

Gouvernement du Canada. 2005. Plan d'action du Canada pour les océans : Pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Direction des communications, Pêches et Océans Canada. Ottawa (ON). 20 pp.

Gromack, A.G., Allard, K., Fenton, D., Johnston, S., et Ford, J. 2010. Ecological and Human Use Information for Twenty Areas on the Atlantic Coast of Nova Scotia in Support of Conservation Planning. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 2880. xiv + 226 pp.

Hall, T., MacLean, M., Coffen-Smout, S., et Herbert, G. 2011. Advancing objectives-based, integrated oceans management through marine spatial planning: current and future directions on the Scotian Shelf off Nova Scotia, Canada. J. Coast. Con. 15: 247-255.

Initiative conjointe de planification environnementale du lac Bras d'Or (ICPE). 2003. Proceedings of the 2003 Bras d'Or Lakes Workshop. Préparé par l'Initiative conjointe de planification environnementale du lac Bras d'Or. 71 pp.

ICPE. 2004. Proceedings of the 2004 Bras d'Or Lakes Workshop. Préparé par l'Initiative conjointe de planification environnementale du lac Bras d'Or. 98 pp.

ICPE. 2006. Toward a Bras d'Or Lakes and Watershed Environmental Management Plan. 26 pp.

ICPE. 2006. Denys Basin Sub-Watershed Management Plan. Préparé pour Stewards of the River Denys Watershed Association. 34 pp.

Koropatnick, T., and Macnab, P. In prep. A framework for assessing management effectiveness in Oceans Act MPAs (Maritimes Region). Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat.

McCuaig, J., et Herbert, G. (éds.). 2013. Review and Evaluation of the Eastern Scotian Shelf Integrated Management (ESSIM) Initiative. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat.. 3025: xii + 95 pp.

MPO. 2001. An international survey of integrated ocean and coastal planning initiatives. Oceans and Coastal Management Division Report. 23 pp.

MPO. 2002. La stratégie sur les océans du Canada : Nos océans, notre avenir. Direction générale des océans. Pêches et Océans Canada. Ottawa (ON). 30 pp.

MPO. 2002. Le Cadre stratégique et opérationnel pour la gestion intégrée des environnements estuariens, côtiers et marins au Canada. Direction générale des océans. Pêches et Océans Canada. Ottawa (ON). 36 pp.

MPO. 2006. Coral conservation plan (Maritimes Region 2006-2010). Oceans and Coastal Management Division Report. 2006-01. 71 pp.

MPO. 2007. Plan de gestion intégrée de l'océan dans l'est du plateau néo-écossais : plan stratégique. Direction des océans et de l'habitat, Pêches et Océans Canada. Dartmouth (N.-E.). 68 pp.

MPO. 2007. Plan de gestion de la zone protection marine du Gully. Division de la gestion des océans et des côtes, Pêches et Océans Canada. Dartmouth (N.-E.).

MPO. 2008. Musquash Estuary: A Management Plan for the Marine Protected Area and Administered Intertidal Area. Division de la gestion des océans et des côtes, Pêches et Océans Canada. Dartmouth (N.-E.).

MPO. 2011. An outline of the DFO Maritimes Region framework for an ecosystem approach to management. Report of the Ecosystem Approach to Management Working Group, Fisheries and Oceans Canada, Maritimes Region. 13 pp.

Naug, J. 2007. Developing an Environmental Management Plan for the Bras d'Or Lakes – An Analysis of its Scope and Approach for Addressing Issues. Masters of Urban and Rural Planning Thesis. Dalhousie University. 217 pp.

Southwestern Bay of Fundy Marine Resources Planning Process Initiative: Phase 1 Final Report. 2005. Préparé par Marine Resources Planning Process Committee. 21 pp.

Southwest New Brunswick Marine Resources Planning. 2009. “The Preferred Future of the Bay” Recommendations Toward a Community Based Plan for the Management of Marine Activities and Space in Southwest New Brunswick Bay of Fundy. Phase II Report. Préparé par Southwest New Brunswick Marine Resource Planning Steering Committee. 33 pp.

Southwest New Brunswick Marine Resource Planning. 2011. Report on the Phase III of the Marine Resources Planning Initiative. Préparé par Southwest New Brunswick Marine Resource Planning Steering Committee. 24 pp.

Walmsley, D. 2006. Approaches to the evaluation and assessment of progress and performance of the Eastern Scotian Shelf Integrated Management (ESSIM) Initiative. Oceans and Coastal Management Report. 2006-03. 46 pp.

Walmsley, D. et Arbour, J. 2005. Report to the Intergovernmental Oceanographic Commission. Application of the IOC handbook for measuring the progress and outcomes of integrated coastal and ocean management. The Eastern Scotian Shelf Integrated Management Area: a Canadian test case. Division de la gestion des océans et des côtes, Pêches et Océans Canada. Dartmouth (N.-É.). 13 pp.

Walmsley, J. 2005. Developing objectives and indicators for marine ecosystem-based management: international review of marine ecosystem-based management initiatives throughout the world. Oceans and Coastal Management Division Report. 2005-09: 63 pp.



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

**Pour toute question ou demande de renseignements,
veuillez communiquer avec :**

Division de la gestion des océans et des côtes
Direction de la gestion des écosystèmes
Pêches et Océans Canada, région des Maritimes
1, promenade Challenger
C.P. 1006
Institut océanographique de Bedford
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) Canada B2Y 4A2
Téléphone : 902 -426-9919
Courriel : Oceans_Maritimes@dfo-mpo.gc.ca

URL: [http://www.inter.dfo-mpo.gc.ca/Maritimes/Oceans/GCO/
Programme-gestion-oceans](http://www.inter.dfo-mpo.gc.ca/Maritimes/Oceans/GCO/Programme-gestion-oceans)